

NSC Groupe

NSC Groupe

Société anonyme au capital de 8 772 000 €

Siège social : 170, rue de la République – 68 500 GUEBWILLER

RCS COLMAR : 915 420 491

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011

SOMMAIRE

Attestation du rapport financier annuel

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Résultats financiers des 5 derniers exercices

Rapport du Président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Documents comptables au 31/12/2011, non approuvés

- Comptes consolidés
 - Bilan consolidé
 - Compte de résultat consolidé
 - Tableau des flux de trésorerie consolidé
 - Variation des capitaux propres consolidés
 - Annexe aux comptes consolidés
- Comptes sociaux
 - Bilan de la société mère
 - Compte de résultat de la société mère
 - Tableau de financement de la société mère
 - Annexe aux comptes sociaux

Rapports des Commissaires aux Comptes :

- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport général
- Rapport sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

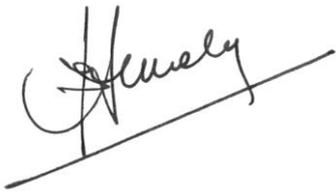
Informations juridiques et administratives

Bref historique du Groupe

Document d'information annuel

**ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL
(ARTICLE 222-3-1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF)**

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Ameline', is written over a horizontal line.

Le Président Directeur Général
Bruno AMELINE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale pour vous soumettre les comptes de NSC Groupe clos le 31 décembre 2011 et vous rendre compte de la marche des affaires dans les différentes filiales du Groupe.

1. ÉVOLUTIONS DU GROUPE NSC EN 2011

L'année 2011 a été marquée par la bonne tenue de l'ensemble des métiers du groupe et par la cession de l'activité NSC Nonwoven.

Après la longue crise économique qui a sévi de mi-2008 à mi-2010, la restauration des carnets de commandes observée depuis l'été 2010 a permis à NSC de bénéficier, dès le début de l'année 2011, d'une bonne visibilité. Dans ces conditions, les filiales du groupe ont dégagé des résultats en fort progrès.

En 2011, **NSC Fibre to Yarn** a vu à nouveau son activité progresser de 34% par rapport à l'année précédente. Les investissements des clients en peignage et filature de laine ont été le moteur principal de cette embellie. Après plus d'une décennie de restructurations, le secteur est en voie de stabilisation et a réamorcé le renouvellement de son outil de production. Il est poussé dans cette voie par la demande en fil fin de qualité, le prix élevé de la laine peignée, la hausse des coûts salariaux en Chine et la raréfaction du matériel d'occasion. Ces facteurs devraient continuer à soutenir la demande d'équipements, en dépit de la concentration de la clientèle.

La transformation mondiale d'acrylique se modernise et la demande est soutenue malgré un pic du prix du câble d'acrylique en juillet 2011. Cette demande répond aux besoins de l'industrie du tapis et de la bonneterie en fils acrylique classiques, « high bulk » et fantaisie.

Les autres domaines d'application des équipements NSC Fibre to Yarn ont également progressé. La demande reste forte en fils polyester pour des mélanges destinés à l'habillement, notamment aux uniformes militaires en Chine. La filière lin a recouvré une activité normale après deux années difficiles. Enfin, les demandes d'essais en provenance du Japon et d'Europe pour des fibres techniques (Kevlar, Dyneema) sont multiples et l'intérêt pour le craquage de fibres de carbone en mélange avec du lin pour l'automobile et le matériel de sport (ski, vélo, tennis ...) est élevé. Ces applications restent marginales en volume, mais ouvrent des perspectives dans le secteur industriel.

En 2011, une grande partie des ventes de NSC Fibre to Yarn se sont faites en Chine, suivie par le Mexique et la Turquie. Le Belarus, pôle textile traditionnel de la CEI, a également été un pays à l'achat depuis 2 ans.

Au sein de **NSC Packaging**, Monomatic a doublé son chiffre d'affaires par rapport à 2010. Le secteur de la transformation du carton a connu une forte reprise à compter de l'été 2010 après plusieurs années de morosité. Par ailleurs, Monomatic a vendu une ligne intégrée de production de complexes à base de nontissé, polyéthylène et cellulose pour le secteur médical. Ce projet positionne Monomatic en tant qu'offreur de lignes intégrées de laminage et contre-collage de produits complexes. L'affaire livrée en 2009 dans le secteur des fibres composites pour l'éolien relevait également de cette stratégie. D'autres projets de ce type sont en négociation pour livraison en 2013. Dans cette attente, la bonne tenue du secteur cartonnier présage favorablement des perspectives de Monomatic pour 2012.

Le redressement de Pakea a été moins manifeste avec un accroissement de 5% du chiffre d'affaires. Le carnet de commandes quasiment inexistant en début d'année ne s'est progressivement reconstitué qu'au printemps, plus tardivement que pour les autres activités du Groupe. Deux lignes intégrées de production de fûts carton

carrés - une technologie exclusive de Pakea – ont été livrées ainsi que deux équipements de spirilage de grandes dimensions en Allemagne et au Portugal, face à une concurrence agressive. Le marché russe est resté un point fort de l'entreprise.

La première micro-turbine de rivière a été vendue par **NSC Environnement** en Alsace. Elle produira ses premiers kilowatt-heures au printemps 2012. Une première commande de ligne intégrée pour le retraitement de déchets électroniques a également été prise.

En 2011, NSC a cédé son pôle **NSC Nonwoven** (équipements pour la production de nontissés, filiales Asselin-Thibeau en France et NSC Wuxi NSC Machinery en Chine) au groupe autrichien Andritz. Cette décision importante contribue à la restructuration de ce secteur en surcapacité d'offre où les quatre acteurs européens principaux mènent une guerre des prix agressive depuis 2005. Asselin-Thibeau se rapproche ainsi de ses partenaires technologiques du groupe Andritz (Perfojet, Küsters). L'opération de cession a été finalisée le 16 novembre 2011 pour Asselin-Thibeau et ne sera effective qu'au printemps 2012 pour NSC Wuxi NSC Machinery.

En conséquence, les filiales SBA et NSC Japan seront fermées en 2012, leur activité étant intégralement liée à NSC Nonwoven. La filiale NSC USA est restructurée pour s'adapter au changement de périmètre.

Les perspectives pour 2012 demeurent favorables. En effet, le niveau soutenu d'activité commerciale constaté depuis mi-2010 ne se dément pas et se prolonge au premier trimestre 2012. Ainsi NSC devrait maintenir sa performance économique pour l'année en cours.

Le groupe NSC a la volonté de demeurer un opérateur industriel. Il accélérera le déploiement de ses projets de croissance interne et a engagé la recherche d'une acquisition industrielle moins cyclique que ses activités historiques.

2. COMPTES CONSOLIDÉS

En raison de la cession du pôle NSC NONWOVEN au groupe autrichien ANDRITZ, les comptes ont été établis en séparant les produits et charges des activités poursuivies de celles des activités abandonnées (*ASSELIN-THIBEAU, WUXI NSC MACHINERY, SBA, NSC JAPAN et la majeure partie de l'activité de NSC USA*)

Concernant les activités poursuivies, les chiffres de 2 009 et 2 010 ont été retraités à périmètre identique à celui de 2011. Ainsi :

- Le chiffre d'affaires consolidé 2 011 s'établit à 59,7 M€, en progression de 38% sur celui réalisé en 2010.
- Le résultat opérationnel courant est positif de 4,4 M€ contre une perte de 1,4 M€ en 2 010. Il marque la rentabilité structurellement retrouvée de NSC Groupe après :
 - la cession du pôle Nonwoven, dont les pertes pesaient sur le résultat d'ensemble depuis plusieurs exercices.
 - la restructuration pratiquement achevée de la société N. SCHLUMBERGER, lui permettant de revenir à une situation bénéficiaire structurelle.
- Les autres produits et charges opérationnels sont une perte de 1,5 M€ contre un profit de 0,2 M€ en 2010.
- Le bénéfice net s'élève à 1,8 M€ contre 0,3 M€ en 2010.

Pour les activités abandonnées, le bénéfice net s'établit à 13,4 M€ (*dont une plus-value de cession des titres s'élevant à 15,2 M€ et une perte de 1,7 M€ des activités abandonnées*), contre une perte nette de 6 M€ en 2 010.

Au total, le bénéfice net s'élève à 15,3 M€ contre une perte de 5,6 M€ en 2 010.

Les capitaux propres représentent 66% du bilan contre 49% à fin 2 010.

La trésorerie passe de 24,8 M€ à l'ouverture de l'exercice à 37,7 M€ à la clôture.

Intégration fiscale

La société NSC Groupe s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1er janvier 1997 et pour une durée de cinq exercices. L'option a été renouvelée pour une nouvelle période de cinq exercices à compter du 1^{er} janvier 2007. L'intégration fiscale concerne les sociétés françaises, à l'exception de la société Euroschor, détenue à 50%, et de sa filiale française N. Schlumberger.

Le report déficitaire global de ce premier groupe d'intégration fiscale s'élève à 38,6 M€ au 31 décembre 2011, après un résultat fiscal positif s'élevant à 2,1 M€.

La société Euroschor s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par elle-même et la société N. Schlumberger à compter du 1^{er} janvier 2006. L'option a été renouvelée pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le report déficitaire global de ce second groupe d'intégration fiscale s'élève à 11,7 M€ au 31 décembre 2011, après un résultat fiscal positif s'élevant à 0,2 M€.

Principaux risques

Les principaux risques auxquels est exposé le Groupe, sont liés aux performances techniques et de production souhaitées par les clients et contractées par les sociétés du Groupe.

Le Groupe applique une démarche d'appréciation et de gestion de ces risques au niveau de la maison mère qui donne son accord sur les termes des contrats engageant les sociétés. Il considère que ces risques sont maîtrisés et convenablement retranscrits dans les comptes.

Aucun risque juridique et environnemental n'a été identifié.

Les risques financiers liés aux opérations commerciales concernent essentiellement la sécurisation des paiements des clients et l'évolution des taux de change. Ces derniers sont systématiquement traités avec les instruments habituels du marché : ventes à terme des devises, crédits documentaires...

Utilisation des instruments financiers

Le Groupe a une politique prudente de gestion des risques financiers.

Les supports utilisés sont sans risques (comptes à terme, placement de trésorerie, etc). Le Groupe n'est pas engagé sur des instruments tels que les actions ou les obligations.

Un recours systématique aux instruments de couverture des risques de change est pratiqué.

Prise de participations de l'exercice

NSC Groupe a participé, pour sa quote-part, à hauteur de 0,5 M€, à l'augmentation de capital de sa filiale Euroschor. A l'issue de cette opération NSC Groupe détient toujours une participation de 50% dans cette société.

Cette augmentation de capital est destinée à renforcer les fonds propres de la société Sant'Andrea Novara (anciennement Finlane), filiale à 100% de Euroschor.

D'autre part, NSC Environnement, filiale à 100% de NSC Groupe, a pris une participation de 35 K€, représentant 25% du capital, dans la société Valorène, localisée à Toul.

Cet investissement a pour objet le développement de solutions de recyclage de pneus et de déchets de caoutchouc.

Informations sur les pôles opérationnels du Groupe

NSC FIBRE TO YARN

NSC Fibre to Yarn propose principalement une offre de lignes complètes destinées au peignage et à la préparation à la filature des fibres longues, sous les marques N. Schlumberger, Sant'Andrea Novara, Seydel et Cognetex ainsi que des équipements de recyclage.

Euroschor

Cette holding de participation, détenue à parité par les groupes Orlandi SpA et NSC Groupe SA, détient la totalité des titres des sociétés N. Schlumberger (France) et Sant'Andrea Novara (Italie).

L'exercice 2011 reflète le redressement effectif des deux filiales de cette holding, le résultat s'élève à 4,2 M€ contre une perte de 0,8 M€ en 2010.

N. Schlumberger

Après une année 2010 en net redressement par rapport à 2009, l'année 2011 a permis de retrouver l'utilisation complète des capacités de production.

Le chiffre d'affaires a progressé de 63 % et permet ainsi le retour à une bonne rentabilité.

Le résultat net est positif de 3,7 M€ dont près de 20% provient des abandons de créance consentis par certains fournisseurs dans le cadre du plan de sauvegarde.

Le 23 janvier 2012, la 5^{ème} échéance du plan de sauvegarde a été payée pour un montant de 0,7 M€

La société Seydel (Bielefeld en Allemagne) filiale de N.Schlumberger a réalisé un chiffre d'affaires de 1,9 M€ et un résultat positif de 0,2 M€.

Au travers d'Euroschor, N. Schlumberger et sa filiale Seydel sont intégrées à hauteur de 50% dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe.

Sant'Andrea Novara (anciennement Finlane)

En décembre 2011, la société Finlane a opté pour un changement de dénomination sociale et se nomme désormais Sant'Andrea Novara.

Une progression des marchés pour la filature d'une part et de machines de recyclage d'autre part a permis un accroissement de 28% du chiffre d'affaires, le résultat net est une perte de 0,4 M€ par rapport à la perte de 1,7 M€ en 2010.

La réorganisation industrielle menée sur les sites de Novara et d'Imola produit un effet favorable sur les résultats 2011.

L'usine d'Imola a obtenu en mai 2011 la certification qualité ISO 9001.

Au travers d'Euroschor, Sant'Andrea Novara est intégrée à hauteur de 50% dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe.

NSC PACKAGING

NSC Packaging propose des solutions d'enroulage et de production d'emballage, principalement à base de carton.

Monomatic

Monomatic est spécialiste de solutions d'enroulage et de déroulage à base principalement de carton. Elle développe par ailleurs, des lignes complètes d'assemblage de nappes composites.

L'année 2011 a été marquée par la livraison d'une ligne complète pour la fabrication de produits jetables (champs et vêtements opératoires, ...) pour le secteur médical et par la très forte reprise de ses marchés pour le carton entraînant une très forte charge de travail et le renforcement de la sous-traitance.

Le chiffre d'affaires s'établit à 10,1 M€ contre 5,1 M€ en 2010 avec un résultat net positif de 1,3 M€ contre une perte de 0,1 M€ en 2010.

Pakea

Pakea propose une gamme d'équipements destinés à la production de tubes spiralés et de cornières en carton et de boîtes composites.

Le chiffre d'affaires s'élève à 12,2 M€ contre 11,6 M€ en 2010 pour un bénéfice net de 0,3 M€ identique à l'année précédente.

Un programme d'économies et une réorganisation ont été engagés en 2011; ils produiront leurs effets dès 2012.

Filiales commerciales

Les résultats des filiales commerciales convertis, le cas échéant, aux taux de change moyens des exercices s'établissent comme suit :

(en milliers d'euros)	2010	2011
N.Schlumberger (USA) Inc.- Fort Mill (USA).....	143	550
N.Schlumberger Deutschland GmbH – Wiesbaden (D).....	(9)	(4)
N.Schlumberger UK Ltd. – Bradford (GB).....	(7)	Fermée
Servitex Ltda - Montevideo (U).....	(22)	0
N.Schlumberger Japan kk – Osaka (J).....	3	(101)

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Fonderie Schlumberger

Cette société fournit des pièces de fonte brutes ou usinées en petites séries notamment au secteur des machines textiles, du matériel roulant, de l'éolien et du mobilier urbain. L'export représente 64% de ses ventes.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 10,0 M€ en 2011 contre 7,0 M€ en 2010 avec un bénéfice net de 0,4 M€ contre 0,2 M€ en 2010.

NSC Environnement

NSC Environnement propose des solutions de faible puissance pour la production locale d'énergie décarbonnée.

NSC Environnement a vendu et installé une première turbine électrique sur rivière à proximité de son site alsacien. La production électrique démarrera en 2012.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2011 s'élève à 112 K€ et le résultat net de l'exercice est négatif de 74 K€.

NSC Florival

Cette société à prépondérance immobilière, détient la majeure partie des biens immobiliers du Groupe. Ses revenus sont constitués des produits de la location de ses immeubles.

En 2011, les bâtiments industriels de Tourcoing et d'Elbeuf ont été vendus avec une moins-value technique de 1,3 M€ dans les comptes sociaux de la société.

Le chiffre d'affaires s'élève à 7,9 M€ en 2011, contre 0,9 M€ en 2010 avec une perte de 1,3 M€ contre un bénéfice de 0,2 M€ en 2010.

Sofréa

L'activité de cette société de réassurance destinée à couvrir certains risques du Groupe s'est contractée fortement en 2011, suite à l'externalisation du risque indemnités fin de carrière en 2010. Elle cessera ses activités en 2012.

Le résultat net de l'exercice 2011 est une perte de 0,2 M€ contre un bénéfice de 0,2 M€ en 2010.

Fréaco

Cette société, sans activité propre, détient les titres de Fonderie Schlumberger.

Après dépréciation de la valeur des titres de Fonderie Schlumberger, le résultat net est une perte de 0,7 M€ en 2011 contre un résultat équilibré en 2010.

Autres filiales

Les résultats des autres filiales, convertis aux taux de change moyens des exercices considérés sont :

(en milliers d'euros)	2010	2011
SBA – Herve (B).....	27	14
Wuxi NSC Machinery (Chine).....	221	488

3. COMPTES SOCIAUX DE NSC GROUPE

NSC Groupe a pour vocation de diriger l'activité industrielle, commerciale et financière du Groupe. Ses recettes d'exploitation sont assurées par une contribution des sociétés industrielles du Groupe et par la facturation de prestations de services aux différentes sociétés concernées. Ses charges d'exploitation correspondent aux coûts des fonctions centralisées au niveau du Groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2011 s'élève à 1,9 M€, contre 1,8 M€ en 2010.

Le résultat net de est un bénéfice de 1,2 M€, contre 1,5 M€ en 2010.

Les comptes sociaux de 2011 ont été marqués principalement par :

- la cession du pôle NSC Nonwoven pour une plus-value nette de 6,4 M€,
- la constitution de provisions nette pour dépréciation de titres de participations pour un montant de 5,2 M€, hors reprise de provisions sur Asselin-Thibeau et incluant la dotation de 6,3M€ pour Pakea,
- la perception de dividendes à hauteur de 0,8 M€,

Par ailleurs, les dépenses visées à l'article 223 quater du C.G.I se sont élevées à 13 597,51 € avec un impôt correspondant de 4 533 €.

Conformément aux dispositions de l'article L441-6-1 du Code de Commerce, les échéances des dettes fournisseurs au 31 décembre 2011 sont :

Dettes fournisseurs	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2011
Echéances en janvier	0,3 M€	0,3 M€
Echéances en février	/	0,04 M€
Dont factures non parvenues	0,1 M€	0,1 M€

Affectation des résultats

Le bénéfice de l'exercice de 1 181 373 € est affecté au report à nouveau, qui s'ajoute au report à nouveau antérieur de 2 075 833 €, soit un total disponible de 3 257 206 €.

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende principal de 2,50 €/action et un dividende complémentaire de 1,25 €/action, soit un total de 3,75 €/action.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de 2011 sera la suivante :

Bénéfice distribuable	3 257 206 €
Dividende prélevé sur le résultat	1 181 373 €
Dividende prélevé sur le report à nouveau	<u>874 565 €</u>
Report à nouveau	1 201 209 €

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des 3 derniers exercices sont mentionnés ci-après.

Exercice	Nominal de l'action	Dividende	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
2008	€ 16,00	2,25	2,25	0
2009	€ 16,00	0	0	0
2010	€ 16,00	0	0	0
2011*	€ 16,00	3,75	3,75	0

* proposition

4. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Constatant que les démarches entreprises en vue de la cession de la société SOFREA n'avaient pas abouties, le Conseil d'administration de Sofréa, réuni le 6 mars 2012, a décidé sa mise en liquidation.

NSC Groupe est entré en négociation exclusive avec le groupe FARINIA en vue de la cession des titres de Fonderie SCHLUMBERGER, activité jugée non stratégique pour NSC. Ces négociations n'ont finalement pas abouties. La recherche d'un acquéreur sera poursuivie dans les prochains mois.

5. PERSPECTIVES 2012

Les tendances commerciales favorables de 2011 se maintiennent en 2012. A fin mars, les carnets de commandes de NSC sont aussi conséquents que l'année précédente. N.Schlumberger et Monomatic ont d'ores et déjà assuré leur chiffre d'affaires de l'année. Sant'Andrea Novara et Pakea sont en avance sur leur plan de marche commercial.

NSC prévoit pour 2012 une croissance modérée de son chiffre d'affaires et un résultat nettement bénéficiaire.

En 2012, NSC mettra à profit les liquidités provenant de la cession pour accélérer les projets de développement amorcés pendant la crise économique et engager la recherche d'une acquisition industrielle lui permettant de retrouver un volume d'affaires supérieur à 100M€ dégageant une rentabilité récurrente.

6. INVESTISSEMENTS

En 2011, le montant des investissements en immobilisations corporelles réalisés s'est élevé à 2,7 M€. (*hors matériels de démonstration*), comprenant les travaux de rénovation d'un bâtiment de NSC Florival pour un montant de 1,5M€.

NSC Fibre to Yarn

En 2011, N. Schlumberger a investi dans une nouvelle ligne de peinture, ainsi que dans des aménagements des bâtiments de l'usine du Moulin, permettant le regroupement des ateliers du site de Buhl et de l'usine principale de Guebwiller vers le site du Moulin.

Tous les ateliers de production sont à présent regroupés.

NSC Packaging

Pakea

Les travaux de réfection du bâtiment de Rixheim ont été terminés en 2011. Ils concernent le 1^{er} étage des bureaux, la façade extérieure du bâtiment principal, le hall d'accueil et la salle de réunion principale.

Monomatic

Les investissements ont été axés principalement sur du matériel informatique et du petit outillage.

7. ÉTUDES ET RECHERCHES

En 2011, le montant des dépenses de recherche et développement s'est élevé à 5,7 M€. Ces dépenses figurent en charges de l'exercice dans les comptes consolidés.

NSC Fibre to Yarn

En 2011 le bureau d'études de N.Schlumberger a poursuivi la mise à jour technique des plateformes des machines textiles et a développé des applications pour le lin et les fibres de carbone.

Un prototype de plissage d'un mètre de largeur a été finalisé pour le procédé Vertilap.

Le bureau d'études a réalisé un crible rotatif pour le traitement des déchets solides et des études d'éléments de pompe pour la géothermie profonde, pour un client énergétique.

NSC Packaging

Pakea

En 2011, PAKEA a mené des travaux d'innovation et de développement importants afin de renforcer sa position de leader dans ses domaines d'activités historiques.

Dans le domaine de la boîte composite, des études ont été conduites sur des dispositifs avancés de fermeture de boîte pour le secteur agro-alimentaire.

Monomatic

Les développements ont été centrés sur le projet de la ligne de fabrication de produits pour le secteur médical:

- adaptation des principes de déroulement et de raccordement afin de s'adapter aux produits à traiter
- dispositifs de transport à haute vitesse,
- développement d'un raccordement spécifique sur l'enrouleur « Easy Winder ».

Par ailleurs, une étude de réduction des coûts de production de la gamme des dérouleurs DLC a été entreprise.

8. AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

Politique sociale

Les informations communiquées ci-dessous concernent uniquement les cinq sociétés industrielles, N. Schlumberger, Fonderie Schlumberger, Monomatic, Pakea et Sant'Andrea Novara.

Les informations de 2010 sont retraitées pour tenir compte de la cession d'Asselin-Thibeau.

Effectifs gérés

	Ouvriers	Employés	Cadres	Total	Dont CDI	Dont CDD	Autres
2011	307	193	59	559	540	18	1
2010	296	195	60	551	539	7	5

Embauches

	Ouvriers	Employés	Cadres	Total	Dont CDI	Dont CDD	Autres
2011	27	6	5	38	22	16	1
2010	9	3	3	15	7	7	1

Heures supplémentaires

Nombre d'heures supplémentaires en 2011 : 26 902

Nombre d'heures supplémentaires en 2010 : 10 198

Intérim

Nombre mensuel moyen de travailleurs intérimaires en 2011 : 14

Nombre mensuel moyen de travailleurs intérimaires en 2010 : 5

Absentéisme

	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures d'absence	Taux d'absentéisme
2011	885 473	45 408	5,13%
2010	917 231	26 774	2,92 %

Organisation du temps de travail

Toutes les sociétés industrielles françaises du Groupe NSC appliquent un Accord d'Aménagement et de Réduction du Temps de travail avec compensation intégrale de la rémunération.

La durée du temps de travail hebdomadaire dans la société italienne Sant'Andrea Novara (ex-Finlane) est de 40h.

Rémunérations et charges sociales annuelles

	Masse salariale en K€	Charges sociales en K€
2011	26 014	7 698
2010	18 241	6 147

La plupart des sociétés françaises du Groupe bénéficient d'un régime de participation des salariés aux fruits de l'expansion et ont signé des accords d'intéressement.

Répartition des effectifs par sexe

	Ouvriers		Employés		Cadres		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2011	305	2	137	56	51	8	493	66
2010	293	3	139	56	53	7	485	66

Conditions d'hygiène et de sécurité : nombre d'accidents de travail

	Total	Avec arrêt	Taux de fréquence
2011	45	31	35,01
2010	36	21	22,89

Formation : pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation

	Dépenses consacrées à la formation en K€	% sur masse salariale imposable
2011	243	0,94
2010	174	0,95

Travailleurs handicapés

	Nombre de personnes	Nombre d'unités	Nombre d'unités fixées par la loi
2011	36	33,88	30
2010	31	34,94	31

Oeuvres sociales : allocations versées aux Comités d'entreprise (*)

	Montant en K€	% sur masse salariale imposable
2011	185	0,71
2010	177	0,97

** ces données ne s'appliquent qu'aux sociétés soumises à la réglementation sociale française.*

Sous-traitance

Pour l'ensemble du Groupe, la sous-traitance s'élève à 7,2 M€ contre 3,2 M€ en 2010.

Politique environnementale

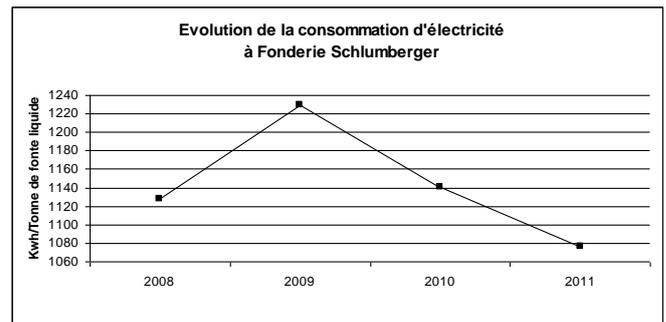
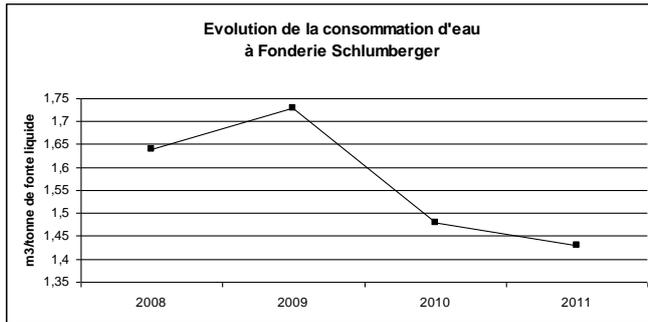
Le Groupe a poursuivi la réduction des consommations d'énergie et d'effluents.

N Schlumberger a engagé un processus de triple certification Qualité Sécurité Environnement, conformes aux trois référentiels ISO 9001, ISO 14 000 et OSHA 18 000.

La certification est prévue au printemps 2013.

N Schlumberger a concentré ses efforts sur la réduction des huiles solubles, du carton et des déchets industriels banals.

Les consommations d'eau et d'énergie de Fonderie Schlumberger ont poursuivies leur décroissance.



Un cahier des charges précis est affecté à chacune des matières premières (chutes de ferraille, gueuse,...) afin de maîtriser la qualité du produit fini ainsi que les rejets à la fusion.

Les contrôles des rejets dans l'eau, l'air, le sol et les émissions de bruit transmis régulièrement à l'administration sont en dessous des seuils fixés par l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

Pour les déchets industriels, les concentrations de légionnelles dans les circuits aéro-réfrigérés des fours de fusion sont maintenues en dessous des seuils réglementaires.

Les déchets industriels sont triés, puis traités dans des filières spécialisées. Le sable de moulage non recyclable est stocké à l'abri du ruissellement des eaux de pluie et fait l'objet d'un traitement par une filière agréée.

9. CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le 1^{er} janvier 2011

Depuis le 4 juillet 2008, le capital est de 8 772 000 €, divisé en 548 250 actions de 16 € de nominal et il n'a subi aucune modification.

Actionnariat

Les actionnaires de votre société dont la participation en capital ou en droits de vote dépasse les seuils entraînant publicité sont, à la date du 31 mars 2012 :

	Actions	Droits de vote
Alsapar SC	Plus de 50 %	Plus de 66 %
First Eagle Investment Management*	Plus de 15 %	Plus de 15 %

Conformément aux dispositions statutaires, le seuil de 2 % entraîne obligation de déclaration à la société.

L'actionnariat des salariés représente 0,01 % du capital.

Informations boursières

La capitalisation boursière s'établit au 31 décembre 2011 à 24,1 M€ contre 16,3 M€ au 31 décembre 2010.

Le cours de bourse a fluctué entre un plus haut à 58 € et un plus bas à 32 €.

Rapport spécial sur le rachat de ses propres actions par la société

La société peut être amenée à acquérir ses propres titres, par priorité en vue de la régularisation du cours de bourse, de leur conservation par la société, de leur attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de plan d'options, de la remise en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe et de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation d'une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

La société détient 49 actions au 31 décembre 2011.

Aucune opération en bourse sur les propres actions n'a été effectuée en 2011.

Cette autorisation a été renouvelée le 26 mai 2011 et le Conseil d'administration sollicite à nouveau son renouvellement.

Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Par application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune opération n'a été réalisée durant l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application des dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce et outre les éléments prescrits par cet article et déjà indiqués par ailleurs dans le présent rapport, nous vous précisons que les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double. Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus entre actionnaires ou par la société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la société. De plus, il n'y a pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, ni de système d'actionnariat du personnel.

10. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Information sur la rémunération des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration du 26 Mai 2011 a validé à l'unanimité les conditions de rémunération annuelle du Président du Conseil d'Administration qui se composent :

- d'une partie fixe, payée sur 13 mois s'élevant à 229 K€, comprenant l'avantage en nature d'un véhicule de fonction,
- d'une partie variable plafonnée à 4/13 de la rémunération annuelle fixe brute. Cette partie variable est basée pour deux tiers sur la performance économique consolidée du Groupe et pour un tiers sur des objectifs stratégiques,
- d'une retraite surcomplémentaire dont la charge annuelle pour l'entreprise s'élève à 6% de la rémunération annuelle brute, avec un maximum de complément annuel de retraite s'élevant à 8 % de la dernière rémunération annuelle brute,
- du bénéfice du « Régime de garantie sociale en cas de perte du mandat social » servi par l'AGSC

Aucune option d'achat d'actions n'est attribuée au Président du Conseil d'Administration, ni à aucun autre membre du personnel du Groupe.

Le montant total des jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 72 000 €. Ils sont répartis en douze parts attribuées à raison de :

- deux parts pour le Président du Conseil d'Administration,
- une part pour les autres administrateurs,
- ½ part supplémentaire est attribuée à chacun des deux membres du Comité d'Audit et des deux membres du Comité de Rémunération,
- une part supplémentaire est attribuée à l'un des administrateurs en raison de sa participation active aux conseils de Présidence ou de Surveillance des filiales du Groupe.

Les membres des conseils d'Administration, Présidence, Surveillance des filiales ne perçoivent aucune rémunération au titre de ces fonctions.

Information sur les mandats des Administrateurs

En application de l'article 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration durant l'exercice 2011.

	Fonction	Société
Bruno AMELINE	Président-Directeur Général	NSC Groupe
	Président	N.Schlumberger
	Président	NSC Florival
	Président	Euroschor
	Administrateur	Finlane
	Administrateur	Dynamonde
	Administrateur	Colmant-Cuvellier
	Chairman	NSC USA
	Member of Board of Directors	Wuxi NSC Machinery Co
	Représentant permanent de NSC Groupe au Conseil d'administration	Sofréa
	Gérant	Fréaco
Régis BELLO	Administrateur	NSC Groupe
	Membre du Conseil de Surveillance	De Dietrich
	Administrateur	Socomec
	Membre du Comité de Surveillance	Ponycom
	Administrateur	EM Strasbourg
	Membre du Conseil Stratégique	FM Logistic
	Président	Fondation Université de Strasbourg
Société ALSAPAR SC	Administrateur	NSC Groupe
Olivier BEYDON	Administrateur	NSC Groupe
Christian KOCH	Administrateur	NSC Groupe
	Président-Directeur Général	Klima
	Administrateur	Alsagri

Frédéric ROURE	Administrateur	NSC Groupe
Bernard STEYERT	Administrateur	NSC Groupe
	Directeur Général	Socomec Holding
	Administrateur	Banque Populaire d'Alsace
	Administrateur	Brasserie Météor
Nadia KOCH	Administrateur	NSC Groupe
	Directeur Général	Nach Jewellery

Information sur les mandats des Commissaires aux Comptes

Nous vous informons que les mandats des commissaires aux comptes titulaires, Société MAZARS SA et Société FIDUCIAIRE DE REVISION SA, et suppléants, Société MAZARS FIDUCO, SA et la ALPHA AUDIT SAS ont été renouvelés à l'Assemblée Générale du 25 mai 2011.

Nous espérons que les explications qui vous sont données dans ce rapport vous satisfont et nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

29 mars 2012

RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERES ANNEES

en K€	2007	2008	2009	2010	2011
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 900	8 772	8 772	8 772	8 772
Nombre d'actions ordinaires existantes	556 250	548 250	548 250	548 250	548 250
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0			
- par exercice de droits de souscription	0	0			
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 580	2 643	2 404	1 840	1 936
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 440	-15 704	4 792	2 098	-1 400
Impôts sur les bénéfices	709	41	307	0	-182
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 788	-2 023	-9 219	1 506	1 181
Résultat distribué	1 252	1 234	0	0	2 056
Résultats par action (€)					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions (€)	14,65	-28,57	9,30	3,83	-2,89
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions (€)	3,21	-3,69	-16,81	2,75	2,15
Dividende attribué à chaque action (€)	2,25	2,25	0,00	0,00	3,75
Personnel					
Effectif moyen des salariés	9,5	7,86	7,33	8	7
Montant de la masse salariale	761	933	941	995	1 173
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	373	408	435	400	501
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

GROUPE CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)

	2007	2008	2009	2010	2011
Chiffre d'affaires hors taxes	115 647	113 982	77 417	78 796	59 664
Bénéfice après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	-1 249	154	-18 203	-5 610	15 262
Bénéfice par action, après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	(2,25)	0,28	(33,20)	(10,23)	27,84
Marge brute d'autofinancement	-390	-1 596	-12 495	-14 202	975
Investissements industriels	1 802	2 341	977	1 429	2 737
Personnel :					
effectifs	824	734	713	605	445
masse salariale (charges comprises)	38 960	38 178	38 628	28 897	19 982

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte dans le présent rapport :

- Des règles de gouvernance et de fonctionnement qui ont encadré les travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Des principes et règles de détermination de rémunération des mandataires sociaux.
- Des pouvoirs du Président-Directeur Général.
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société et le Groupe.

Compte tenu du nombre limité de salariés et de son organisation, la société n'applique pas un code de gouvernance élaboré par des organisations représentatives des entreprises. En effet, la structure restreinte de ses équipes facilite la communication, le travail en commun et l'efficacité des mesures de contrôle interne. En outre, l'effectif réduit du conseil d'administration facilite la mise en œuvre des orientations de la société. La souplesse de la structure permet ainsi à chaque administrateur d'obtenir aisément toute information qui lui paraîtrait nécessaire à l'accomplissement de sa mission, notamment celle de contrôle, mais également de prendre contact et d'échanger facilement sur tout sujet avec les autres administrateurs et/ ou cadres dirigeants de la société. Les règles appliquées en complément des dispositions légales sont développées dans le présent rapport.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration le 29 mars 2012.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société notamment :

- l'examen des états financiers,
- l'approbation du budget annuel,
- la discussion et l'approbation des orientations stratégiques,
- la désignation des mandataires sociaux des sociétés du Groupe,
- l'examen des comptes rendus des Comités d'Audit et de rémunération.

2. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration est composé de 8 membres, à savoir :

MM. Bruno AMELINE Président-Directeur Général

Régis BELLO Administrateur

Olivier BEYDON Administrateur

Christian KOCH Administrateur

Frédéric ROURE Administrateur

Bernard STEYERT Administrateur

Nadia KOCH Administratrice

Société ALSAPAR SC Administrateur - Représentant permanent : Alain BEYDON

Chaque Administrateur détient au moins 20 actions de la société, conformément aux dispositions statutaires.

La durée du mandat est de trois ans.

Il n'existe pas d'Administrateur élu par les salariés de l'entreprise.

La liste des fonctions exercées par les Administrateurs dans d'autres sociétés figure dans le rapport de gestion.

Le Conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes conformément aux dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011.

3. Rémunération

Le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'administration s'est élevé à 72 000€ pour l'exercice 2011.

4. Règlement intérieur

Il n'y a pas de règlement intérieur qui fixe les règles de fonctionnement du Conseil.

5. Fréquence des réunions

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du Président.

Au cours des exercices écoulés, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2009, 4 fois en 2010 et 4 fois en 2011. Il a délibéré sur un ordre du jour établi préalablement. Des thèmes récurrents comme la marche des affaires, les budgets, l'évolution des parts de marchés, la politique d'investissements, les besoins de financement, le renouvellement des mandats... ou ponctuels comme la cession de sociétés, la croissance externe, les plans de développement, les risques et/ou les contentieux significatifs et le suivi des projets importants ont été abordés lors de ces réunions.

6. Convocation des Administrateurs

L'article 18 – 1 des statuts de la société stipule que la convocation doit être faite trois jours à l'avance par lettre, télégramme ou télécopie. Mais elle peut être verbale et sans délai en cas d'urgence.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels.

7. Information des Administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur sont communiqués avant la réunion.

Les Administrateurs sont tenus informés, entre les réunions, de l'évolution des dossiers importants en cours, par courriel, fax ou courrier.

8. Tenue des réunions

Les réunions ont lieu, soit au siège social de NSC Groupe, soit au siège social d'une de ses filiales ou à tout autre endroit indiqué sur la convocation.

9. Comité d'Audit et Comité de Rémunération et de Nomination

Un Comité d'Audit se compose de 2 Administrateurs. Ses missions vérifient l'existence et contrôlent les procédures de comptabilité, de reporting, de contrôle de gestion et d'audit du Groupe, en toute indépendance vis-à-vis du Président du Groupe. Il valide pour le compte du Conseil d'administration, les propositions d'arrêté des comptes consolidés en tenant compte des recommandations des Commissaires aux comptes.

En 2011, le Comité d'Audit s'est attaché à examiner les conditions, méthodes et moyens de contrôle utilisés pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés du Groupe ainsi que pour la maîtrise des principaux risques. Il s'est réuni le 11 mars, le 8 août et le 27 septembre 2011.

Un Comité de Rémunération et de Nomination composé de 2 Administrateurs. Il définit le niveau et la nature des rémunérations des dirigeants du Groupe. Il fixe les objectifs dont dépendent les parts variables des rémunérations et contrôle le niveau d'atteinte de ces objectifs. Il propose également au Conseil d'Administration les nominations des nouveaux Administrateurs et valide la nomination des dirigeants du Groupe.

Le Comité de Rémunération et de Nomination s'est réuni le 25 Mars 2011. Il a fixé les parts variables des rémunérations des membres du Comité de Direction Groupe au titre de 2011 et défini les objectifs et conditions des rémunérations variables au titre de 2012.

10. Décisions adoptées

Les décisions adoptées par le Conseil d'administration sont transcrites dans les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.

11. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les Administrateurs pour approbation.

12. Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales sont décrites dans le Titre 5 des statuts de la société.

13. Publications des informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce figurent dans le Rapport de gestion.

PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DE REMUNERATION

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 15 décembre 2006, a arrêté les principes suivants relatifs à la rémunération du Président.

- Rémunération annuelle brute versée sur 13 mois.
- Absence d'indexation sur toute augmentation générale.

- Partie variable basée pour deux tiers sur la performance économique consolidée du Groupe et pour un tiers sur des objectifs stratégiques.
- Plan de retraite.

Le Conseil d'Administration du 26 Mai 2011 a validé à l'unanimité les conditions de rémunération annuelle du Président du Conseil d'Administration qui se composent :

- d'une partie fixe, payée sur 13 mois s'élevant à 229 K€, comprenant l'avantage en nature d'un véhicule de fonction,
- d'une partie variable plafonnée à 4/13 de la rémunération annuelle fixe brute. Cette partie variable est basée pour deux tiers sur la performance économique consolidée du Groupe et pour un tiers sur des objectifs stratégiques,
- d'une retraite surcomplémentaire dont la charge annuelle pour l'entreprise s'élève à 6% de la rémunération annuelle brute, avec un maximum de complément annuel de retraite s'élevant à 8 % de la dernière rémunération annuelle brute,
- du bénéfice du « Régime de garantie sociale en cas de perte du mandat social » servi par l'AGSC,
- de jetons de présence pour un montant de 12K€.

Cette rémunération est fondée sur les mêmes règles que celles qui ont prévalu au cours de l'exercice 2010

Aucune option d'achat d'actions n'est attribuée au Président du Conseil d'Administration, ni à aucun autre membre du personnel du Groupe

POUVOIRS DU PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL

Conformément à l'article 20 des statuts, le Conseil d'administration a décidé en date du 17 mai 2002 de confier la direction générale de la société au Président du Conseil d'administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

1. Limitations imposées par les statuts

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, la conclusion par le Président-Directeur Général des opérations ci-après est subordonnée à une autorisation expresse du Conseil d'administration :

- l'achat, la vente, l'échange de fonds de commerce.
- les emprunts assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèques, privilèges ou nantissements sur les biens de la société.
- les créations et cessions de sociétés.
- les prises et cessions de participation sous toutes formes, dans toutes sociétés ou entreprises.

2. Autorisations données par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration autorise le Président-Directeur Général à effectuer les opérations suivantes :

- donner caution ou aval de la société en faveur des filiales jusqu'à un montant de 8 M€, dans le cadre des opérations commerciales faites par les filiales.
- céder des immeubles par nature jusqu'à un montant maximum de 0,75 M€ par opération pour NSC Groupe et ses filiales.

Ces autorisations sont renouvelables annuellement.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET OBJECTIF DU RAPPORT

1. Définition du contrôle interne

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objectifs :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnels respectent les lois et règlements applicables, ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes du Groupe.
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.
- de prévenir et maîtriser les risques résultant des activités du Groupe, ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sans pouvoir néanmoins constituer une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, NSC Groupe a défini et mis en œuvre les principes généraux de contrôle interne qui reposent sur les recommandations sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne formulées par l'AMF, sans nécessairement une formalisation des procédures appliquées.

2. Périmètre du contrôle interne

Il appartient à chaque société de mettre en place un contrôle interne adapté à sa situation.

La société mère veille à l'existence de ces dispositifs au sein de ses filiales.

3. Organisation fonctionnelle et organigrammes

L'organigramme juridique du Groupe est tenu à jour par la Direction Administrative et Financière Groupe. Les organigrammes fonctionnels sont définis et révisés en cas de besoin par les Présidents des sociétés et approuvés par le Président du Groupe.

4. Composition des Comités de Direction

Le Comité de Direction du Groupe est constitué du Président du Groupe, des responsables des pôles, ainsi que du Directeur Administratif et Financier Groupe.

Les Comités de Direction des pôles ou des sociétés sont constitués, sur proposition de leurs Présidents, des principaux responsables fonctionnels et opérationnels. Ils accueillent un représentant du Groupe non opérationnel dans le pôle.

5. Fonctionnement des Comités de Direction

Comité de Direction Groupe

Le Comité de Direction Groupe se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu figurant sur la convocation pour :

- définir, proposer et mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'administration.
- définir les actions permettant d'atteindre les objectifs budgétaires.

- contrôler l'évolution des performances économiques et prendre les décisions nécessaires pour atteindre ces objectifs.
- étudier toute mesure permettant d'améliorer l'efficacité globale.
- s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Le Comité de Direction Groupe s'est réuni 6 fois en 2009, 9 fois en 2010 et 8 fois en 2011. Un ordre du jour est établi pour chaque réunion et un compte-rendu est rédigé et diffusé aux participants.

Comités de Direction des pôles ou des sociétés

Les Comités de Direction des pôles ou des sociétés font de même au niveau de chaque pôle ou de chaque société.

Des réunions de ces Comités de Direction ont lieu dans chaque pôle ou société. Les membres y participent selon un ordre du jour établi préalablement. Des documents détaillés sont mis à la disposition de chacun pour permettre d'analyser les points à traiter.

Un représentant de NSC Groupe est membre du Comité de Direction de chaque pôle ou société, avec droit de veto sur les décisions.

Des thèmes récurrents comme le suivi des budgets, l'évolution des parts de marché, la satisfaction des clients, le management des ressources humaines, la politique d'investissement, les besoins de financement... ou ponctuels comme les plans de développement, les budgets, les projets importants, les assurances, les certifications, les risques et/ou les contentieux significatifs sont abordés lors de ces réunions.

6. Missions d'audit

Le Groupe ne dispose pas d'un service d'audit interne ; des revues de procédures de contrôle interne sont effectuées par les Commissaires aux comptes, à la demande du Groupe. En 2011, les examens réalisés sont les suivants :

	N.SCHLUMBERGER	PAKEA	MONOMATIC	FONDERIE SCHLUMBERGER	NSC GROUPE	NSC FLORIVAL	EUROSCHOR
Immobilisations							
Stocks	√			√			
Ventes/Clients		√			√	√	
Achats/ Fournisseurs							
Impôts et taxes							
Personnel			√		√		
Trésorerie et financement						√	√
Systèmes d'information/ Informatique							
Consolidation					√		

À ces examens s'ajoutent ceux effectués par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leurs missions.

Les recommandations des Commissaires aux comptes sont examinées et validées par le Directeur Administratif et Financier du Groupe.

Leur mise en œuvre relève de l'autorité des Présidents des sociétés.

7. Établissement des budgets

Des budgets sont établis dans chaque entité selon la procédure en vigueur et suivant un planning préétabli annuellement. Une fois validés, ces budgets fixent les objectifs à atteindre pour chaque responsable (de pôles, filiales, départements ou services) et les moyens humains et financiers mis en œuvre pour y parvenir.

Le suivi des objectifs fait l'objet d'une analyse permanente comparant les chiffres réels mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente.

Des actions correctives sont décidées par les Comités de Directions Groupe, des pôles ou des sociétés, le cas échéant.

Un tableau de bord périodique par entité, incluant les paramètres économiques et financiers essentiels, ainsi que les commentaires de la Direction Générale, est diffusé aux membres du Conseil d'administration, à chaque réunion.

Des tableaux de bord mensuels plus détaillés sont établis à l'usage des Directions Générales des pôles.

8. Information comptable, financière et de gestion - Systèmes d'information

Direction Administrative et Financière du Groupe

Le Directeur Administratif et Financier est rattaché au Président-Directeur Général. A ce titre, il :

- supervise au sein du Groupe les services financiers, comptables, consolidation, fiscalité, juridique, contrôle de gestion, audit interne et systèmes d'information centraux,
- veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur, et propose toute amélioration souhaitable,
- fixe les calendriers des arrêtés des comptes mensuels, semestriels et annuels, et établit les tableaux de bord correspondants,
- approuve les projets de comptes semestriels et annuels, les règles et procédures du Groupe, les modes de gestion de la trésorerie et des risques de change, ainsi que la mise en place de tous financements, emprunts, lignes de crédit, garanties ou cautions,
- assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe et des principales filiales, et avec les autres experts indépendants,
- participe aux études concernant l'évolution du périmètre juridique du Groupe et son organisation.

Rédaction de directives et procédures

Les principales règles et procédures sont élaborées par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par celles des pôles à l'attention des principaux responsables. Les habilitations bancaires sont systématiquement mises à jour en cas de changement des fonctions et/ou des responsables concernés.

L'utilisation de logiciels de gestion et d'information intégrés dans les différentes sociétés du Groupe a conduit à l'établissement de procédures opérationnelles plus développées.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel comptable international IFRS.

La procédure de consolidation et les principes comptables sont régulièrement actualisés.

Contrôle de l'information comptable et financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par un personnel qualifié tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celle-ci.

- **Contrôle des états financiers :**

Les comptes sociaux sont établis par les services comptables de chaque filiale, selon un calendrier fixé par la Direction Financière et Administrative du Groupe. Les règles comptables appliquées sont conformes à la réglementation du pays dans lequel la filiale exerce son activité. Les principales options retenues pour les arrêtés des comptes sont examinées et validés par la Direction Financière et Administrative du Groupe.

Les liasses de consolidation périodiques, incluant le bilan, le compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes sont transmises par les filiales au service Consolidation du Groupe selon un planning préétabli. Le service Consolidation du Groupe contrôle l'exhaustivité des informations financières, la bonne application des procédures de clôture et de retraitements, la réconciliation des comptes intra-groupe. Il existe pour la consolidation un référentiel qui définit, pour l'ensemble des entités du Groupe, un plan comptable et des procédures de gestion concernant les principaux postes comptables.

L'établissement des comptes consolidés 2011 a été réalisé avec l'assistance d'un cabinet extérieur.

- **Contrôle des informations contenues dans les tableaux de bord :**

L'établissement et la diffusion des tableaux de bord sont réalisés par les contrôleurs de gestion des filiales sous la responsabilité des Directeurs Généraux respectifs. Au niveau du Groupe, le contrôle de gestion a pour mission, sous la responsabilité de la Direction Financière, de s'assurer de la cohérence des informations reçues, et d'établir un tableau de bord synthétique à l'attention de la Direction Générale et du Conseil d'administration.

- **Contrôles opérationnels :**

Ils sont largement facilités par l'existence de systèmes d'information intégrés. Ceux-ci signalent les anomalies qui sont alors analysées et traitées par les responsables concernés.

Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion Groupe définit les calendriers et le contenu des reporting des filiales. Il anime le processus budgétaire et s'assure de la mise à jour régulière des prévisions. Il veille à la cohérence des informations fournies et définit les méthodes de chiffrage des différents coûts de production.

Le contrôle de gestion des pôles participe activement à l'établissement des budgets et des plans d'actions associés. Il analyse et contrôle les engagements, met en évidence les risques, anomalies et écarts, propose des actions correctives. Il a aussi pour mission de s'assurer de la fiabilité des informations diffusées auprès de la Direction Générale.

Système d'information

Les systèmes d'information font l'objet :

- d'une analyse des menaces, des impacts et des vulnérabilités pour établir leur niveau de risque,

- d'une analyse de ce qui doit être protégé, de sa valeur et du niveau de disponibilité nécessaire,
- de l'application d'une politique de sécurité permettant d'assurer un service conforme aux besoins de l'entreprise.

Dans ce cadre, des procédures de protection et de prévention sont appliquées :

- les matériels sont situés dans des locaux disposant de protection contre les intrusions physiques et l'incendie,
- les accès au réseau interne de l'entreprise sont contrôlés, protégés et validés par des outils de pare-feu, d'anti-virus et d'anti-spam, mis à jour à leurs dernières versions,
- les données sont sauvegardées à des fréquences quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles, et ces sauvegardes sont stockées dans des coffres-forts à l'épreuve du feu,
- le niveau de service des applications et des matériels les plus critiques est assuré par des contrats de maintenance associés à des délais de remise en service adaptés.

9. Gestion des risques

Le Groupe dispose d'une cellule d'assistance de ses filiales affectée à la maîtrise des risques juridiques et financiers qui donne en particulier son appréciation :

- Sur les termes des contrats commerciaux engageant les sociétés du Groupe,
- Sur la sécurisation des paiements des clients,
- Sur la maîtrise du risque de change.

Cette cellule est constituée de personnes expérimentées en droit des affaires et en financements internationaux.

Le Groupe a souscrit une assurance la garantissant contre les risques de non paiement et de fabrication consécutifs à la défaillance financière de ses clients.

Le Groupe n'a pas identifié de risques juridiques et environnementaux.

NSC Groupe a souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile pour le compte de l'ensemble de ses filiales. Cette police couvre, pour le monde entier, la responsabilité de l'ensemble des sociétés du Groupe du fait de leurs activités. La détermination des capitaux à assurer, la souscription de la police et la gestion des dossiers sont effectuées par NSC Groupe.

Le Groupe a mis en place, pour l'ensemble des filiales, un suivi des risques financiers liés aux placements réalisés, et aux affaires commerciales en cours.

10. Relations avec les Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale mixte du 26 mai 2011 a renouvelé le mandat de la Société Mazars SA à Strasbourg en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Mazars Fiduco à Strasbourg en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour les exercices 2011 à 2016 inclus.

La même Assemblée a nommé la Société Fiduciaire de Révision SA à Mulhouse en qualité de

nouveau Commissaire aux comptes titulaire et la société Alpha Audit, SAS à Mulhouse en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour les exercices 2011 à 2016 inclus.

Ils ont libre accès aux documents et peuvent librement communiquer avec toute personne nécessaire à la réalisation de leur mission, conformément à la loi.

Les Commissaires aux Comptes sont régulièrement invités et assistent aux réunions du Conseil d'administration arrêtant les comptes semestriels et annuels, ainsi qu'aux réunions du Comité d'Audit, si nécessaire.

11. Événements marquants

En novembre 2011, la cession du pôle non-tissé composé des sociétés Asselin-Thibeu et Wuxi NSC Machinery au groupe autrichien Andritz a nécessité la mise en place d'une garantie de passif.

12. Conclusion : objectifs à court et moyen terme

Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne en adéquation avec l'évolution des risques auxquels il peut être confronté.

Le programme de travail 2012 est axé sur la poursuite :

- de l'amélioration du programme d'audit,
- de la mise à jour des principes et méthodes de consolidation.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Ameline', written over a horizontal line.

Le Président du Conseil d'administration
Bruno AMELINE

DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011 NON APPROUVES

Préambule : Les comptes présentés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 mars 2012 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 24 mai 2012.

Sommaire

A – Comptes consolidés

- 1 Bilan consolidé
- 2 Compte de résultat consolidé
- 3 Tableau des flux de trésorerie consolidé
- 4 Variation des capitaux propres
- 5 Notes annexes
 - Note 1 Principes comptables
 - Note 2 Principales sources d'incertitude
 - Note 3 Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation
 - Note 4 Information par segments d'activité
 - Note 5 Frais de recherches et développement
 - Note 6 Impôt
 - Note 7 Résultat par action
 - Note 8 Écarts d'acquisition
 - Note 9 État de l'actif immobilisé
 - Note 10 Stocks et en-cours
 - Note 11 Dividende
 - Note 12 Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière
 - Note 13 Provisions
 - Note 14 Passifs financiers
 - Note 15 Actifs financiers
 - Note 16 Résultat financier
 - Note 17 Effectifs
 - Note 18 Engagements
 - Note 19 Liste des filiales et méthodes de consolidation
 - Note 20 Rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants
 - Note 21 Honoraires des Commissaires aux Comptes
 - Note 22 Éléments significatifs postérieurs à la date de clôture des comptes
 - Note 23 Transaction entre les parties liées
 - Note 24 Informations sur les co-entreprises

B - Comptes sociaux

- 1 Bilan au 31.12.2011
- 2 Compte de résultat
- 3 Projet d'affectation du résultat
- 4 Tableau de financement
- 5 Annexe aux comptes sociaux :
 - Note 1 Principes comptables
 - Note 2 Analyse des résultats
 - Note 3 Mouvements des dépréciations sur immobilisations financières
 - Note 4 Impôt
 - Note 5 Titres de participations
 - Note 6 Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières
 - Note 7 Trésorerie à court terme
 - Note 8 Capital social
 - Note 9 Variation des capitaux propres
 - Note 10 Provisions pour risques et charges
 - Note 11 État des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice
 - Note 12 Informations concernant les entreprises liées
 - Note 13 Résultat exceptionnel
 - Note 14 Produits à recevoir
 - Note 15 Charges à payer
 - Note 16 Engagements de retraite
 - Note 17 Litiges
 - Note 18 Rémunérations des administrateurs et des membres de la direction générale.
 - Note 19 Les engagements hors bilan
 - Note 20 Société consolidant
 - Note 21 Événements significatifs postérieurs au 31 décembre 2011
 - Note 22 Renseignements concernant les filiales
 - Note 23 Renseignements concernant les 5 derniers exercices

A. - Comptes consolidés**I. - Bilan consolidé**

ACTIF (en K€)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Ecarts d'acquisition - Note 8	2 348	8 348	8 348
Immobilisations incorporelles - Note 9	80	272	273
Immobilisations corporelles - Note 9	8 980	10 442	11 083
Immobilisations financières - Note 15	826	1 112	1 256
Entreprises associées	0	0	0
Impôts différés - Note 6	730	1 235	538
Actifs financiers non courants - Note 15	4 073	478	5 380
Total actifs non courants	17 037	21 886	26 878
Stocks et en-cours - Note 10	14 700	22 507	21 857
Clients et comptes rattachés - Note 15	13 380	13 286	13 675
Autres créances et comptes de régularisation- Note 15	3 570	7 397	4 366
Impôts courants	0	0	538
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Note 15	37 674	24 849	29 221
Actif courant destiné à la vente	4 815	0	0
Total actifs courants	74 140	68 039	69 656
Total de l'actif	91 177	89 925	96 535

PASSIF (en K€)	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Capital	8 772	8 772	8 772
Primes	0	0	0
Réserves et résultat	50 543	34 941	40 140
Autres	518	694	690
Capitaux propres - part du groupe	59 833	44 407	49 602
Intérêts minoritaires	-1	0	0
Total des capitaux propres	59 832	44 407	49 602
Provisions pour risques et charges - Note 13	6 840	9 210	15 689
Impôts différés - Note 6	914	1 084	1 944
Emprunts et dettes financières non courants - Note 14	2 195	2 414	2 483
Total des passifs non courants	9 950	12 709	20 117
Emprunts et dettes financières courants - Note 14	470	749	1 026
Fournisseurs et comptes rattachés - Note 14	7 584	10 428	8 450
Impôts courants	24	143	116
Autres dettes et comptes de régularisation - Note 14	11 487	21 489	17 224
Passif courant destiné à la vente	1 831		
Total passifs courants	21 395	32 810	26 816
Total du passif	91 177	89 925	96 535

Remarque : Le résultat net lié aux rubriques « Actifs / Passifs courant destinés à la vente » s'élève à + 530 K€

II a - Compte de résultat consolidé

en K€	2 011	31/12/2010 pro forma	2 010	2 009 pro forma	2 009
Chiffre d'affaires	59 664	43 122	78 796	38 253	77 417
Autres produits d'exploitation	1 296	2 449	4 133	1 696	2 093
Produits de l'activité	60 960	45 571	82 929	39 949	79 510
Achats consommés	-18 274	-12 847	-31 458	-14 968	-35 442
Services extérieurs	-15 749	-10 943	-21 566	-9 843	-19 401
Charges de personnel	-19 982	-17 439	-28 897	-17 256	-38 628
Autres charges d'exploitation	-592	-7 085	-7 277	-3 331	-3 581
Impôts et taxes	-946	-1 296	-2 391	-1 235	-2 317
Dotations aux amortissements et aux provisions	-1 031	2 626	615	2 209	973
Résultat opérationnel courant	4 388	-1 413	-8 045	-4 475	-18 886
Autres produits et charges opérationnels	-1 531	152	760	0	
Résultat opérationnel	2 857	-1 261	-7 285	-4 475	-18 886
Cout de l'endettement financier - Note 16	-263	-60	-89	-167	-192
Autres charges financières - Note 16	-43	-244	-404	-110	-347
Autres produits financiers - Note 16	162	554	718	1 097	1 319
Résultat courant (des sociétés intégrées)	2 713	-1 011	-7 060	-3 655	-18 105
Impôts sur les résultats - Note 6	-874	1 356	1 450	-96	-99
Résultat net des activités poursuivies	1 839	345	-5 611	-3 751	-18 203
Résultat des activités abandonnées	13 424	-5 955		-14 452	
Résultat net (de l'ensemble consolidé)	15 262	-5 611	-5 611	-18 203	-18 203
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0
Résultat net (part du groupe)	15 262	-5 610	-5 610	-18 203	-18 203
Résultat dilué par action des activités poursuivies (€)	3,35	0,63	-10,23	-6,84	-33,20
Résultat par action des activités poursuivies (€)	3,35	0,63	-10,23	-6,84	-33,20
Résultat dilué par action - Note 7	27,84	-10,23	-10,23	-33,20	-33,20
Résultat par action - Note 7	27,84	-10,23	-10,23	-33,20	-33,20

Remarque : Les comptes 2009 et 2010 ont été retraités et présentés en « pro forma » par transfert, vers la rubrique « Résultat net des activités abandonnées », des produits et charges concernant les sociétés ASSELIN-THIBEAU, Wuxi NSC Machinery, SBA, NSC Japan et, pour la quote-part liée à l'activité Nonwoven, NSC USA . (Note 3)

II b - État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En K€	31/12/11	31/12/10	31/12/09
<i>Résultat net des activités poursuivies</i>	1 839	345	-3 751
<i>Résultat net des activités abandonnées</i>	13 424	-5 955	-14 452
Résultat net (de l'ensemble consolidé)	15 262	-5 610	-18 203
<i>Ecarts de conversion des activités poursuivies</i>	101	11	38
<i>Ecarts de conversion des activités abandonnées</i>	235	375	-92
Ecarts de conversion	337	386	-54
Actualisation des créances et dettes			
Autres gains et pertes			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	337	386	-54
Résultat net + gains et pertes des activités poursuivies comptabilisés directement en capitaux propres	1 940	356	-3 713
Résultat net + gains et pertes des activités abandonnées comptabilisés directement en capitaux propres	13 659	-5 580	-14 544
Résultat net + gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	15 599	-5 224	-18 257
-dont part du groupe	15 599	-5 224	-18 257
-dont part des minoritaires	0	0	0

Les variations du tableau des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres n'ont pas eu d'effets sur l'impôt.

II c – Analyse de certains postes du compte de résultat (en K€)**a) Autres produits et autres charges d'exploitation :**

en K€	31/12/2011	31/12/2010 pro forma	31/12/2010
- Production immobilisée	140	49	290
- Subvention d'exploitation	54	12	23
- Crédit d'Impôt recherche	599	310	478
- Dettes forcloses et abandons de créances liés à la procédure de sauvegarde de la filiale N. Schlumberger	359	0	
- Produits de l'assureur pour sinistres	64	1 659	2 249
- Produits sur litige		0	556
- Autres produits	64	392	405
- Produit net des cessions d'immobilisations	17	26	133
Autres produits d'exploitation :	1 296	2 449	4 133
- Litiges bancaires	0	-441	-441
- Externalisation de la couverture des risques IFC	0	-5 377	-5 377
- Résultat sur immobilisations cédées	0	-47	-47
- Redevances pour brevets			-115
- Charges de sinistres	-374	-106	-106
- Pertes sur créances irrécouvrables	-72	-640	-640
- Autres charges	-145	-475	-552
Autres charges d'exploitation :	-592	-7 085	-7 277

b) Produits et charges opérationnels non courants :

En K€	31/12/2011	31/12/2010 pro forma	31/12/2010
Provision pour risques	-1 064	0	0
Dépréciation des écarts d'acquisition	-6 000	0	0
<i>Tourcoing</i>	1 742	0	0
<i>Elbeuf</i>	3 790	0	0
Plus value immobilière	5 533	0	0
Retraitement d'harmonisation US Gaap / IFRS	0	152	760
Total	-1 531	152	760

La provision pour risques a été constituée pour prévenir le risque de cession des titres de la société Fonderie Schlumberger à un prix inférieur à la valeur de ses capitaux propres.

La dépréciation des écarts d'acquisition concerne les titres de la société Pakea.

c) Résultat net des activités abandonnées :

En K€	2 011	2 010	2 009
Plus value sur cession des titres Asselin-Thibeau	15 893		
Résultat net de 2011 des activités cédées	-1 720	-5 955	-14 452
Honoraires et frais divers de cession	-749		
Total	13 424	-5 955	-14 452

Formation du résultat des activités cédées :			
Chiffre d'affaires	41 966	35 674	39 164
<i>Achats consommés</i>	-17 971	-18 610	-20 474
<i>Services extérieurs</i>	-12 010	-10 624	-9 558
<i>Charges de personnel</i>	-12 148	-11 458	-21 372
<i>Autres produits et charges</i>	-955	-1 032	-2 209
Résultat courant des activités cédées	-1 117	-6 049	-14 449
<i>Charge d'impôts sur le résultat des activités cédées</i>	-603	94	-2
Résultat net de 2011 des activités cédées	-1 720	-5 955	-14 452

III. - Tableau des flux de trésorerie

en K€	31/12/2011	Pro Forma 31/12/2010
Résultat net	15 262	-5 611
Valeur nette comptable des machines d'essai cédées	0	193
Actualisation des créances et des dettes	-28	8
Dotations aux amortissements et provisions	6 096	-7 182
Résultat de cessions	-20 664	-104
Variation des impôts différés - Note 6	308	-1 508
Marge brute d'autofinancement après impôts	975	-14 203
Variation des stocks - Note 10	-3 920	1 512
Variation des créances d'exploitation	-3 847	-2 040
Variation des dettes d'exploitation - Note 14	9 215	6 448
Variation du besoin en fonds de roulement	1 448	5 920
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE	2 423	-8 283
Dont concernant les activités abandonnées	-579	-4 910
Incorporelles - Note 9	-182	-112
Corporelles - Note 9	-2 716	-1 429
Financières - Note 9	-3 758	-4
Opérations d'investissement, sauf titres de participation	-6 656	-1 544
Incorporelles et corporelles	6 784	173
Financières	0	
Produits de cession des actifs, sauf titres de participation	6 784	173
Incidence des variations de périmètre	0	24
Cessions de titres de participation	11 651	
Trésorerie de cessions de filiales	-4 768	
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS	7 012	-1 347
Dont concernant les activités abandonnées	3 028	1 685
Variation des dettes financières nettes	3 085	-172
Variation des avances conditionnées	-16	5
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS	3 069	-168
Dont concernant les activités abandonnées	5 578	3 723
Incidence des variations de change	320	297
Dont concernant les activités abandonnées	337	0
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	12 824	-9 501
Dont concernant les activités abandonnées	8 364	498
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE	24 849	34 350
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	37 673	24 849
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE AU BILAN	37 674	24 850

IV. - Variation des capitaux propres consolidés

En K€	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Autres		Autres fonds propres	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total
				Ecart de conversion	Titres de l'entreprise consolidante				
Situation au 31 Décembre 2009	8 772	58 563	-18 203	-217	-2	690	49 603	0	49 603
Mouvements de l'année 2010									
Résultat net + gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-5 610	386			-5 224	0	-5 225
Affectation du résultat		-18 203	18 203				0		
Variation des avances conditionnées						5	5		5
Distribution dividende							0		0
Divers		24					24		24
Situation à la clôture de l'exercice 2010	8 772	40 384	-5 610	169	-2	694	44 408	0	44 407
Mouvements de l'année 2011									0
Résultat net + gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			15 262	337			15 599	0	15 599
Affectation du résultat		-5 610	5 610				0	0	0
Variation de périmètre						-160	-160		-160
Variation des avances conditionnées						-16	-16		-16
Distribution dividende							0	0	0
Divers		2					2	0	2
Situation à la clôture de l'exercice 2011	8 772	34 776	15 262	506	-2	518	59 833	-1	59 832

V. – Annexe aux comptes consolidés.

NSC Groupe est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 170, rue de la République, 68500 Guebwiller (France) et est cotée sur le marché Eurolist, compartiment C, d'Euronext à Paris.

Les états financiers consolidés, reflètent la situation comptable de NSC Groupe et de ses filiales.

Le Groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie textile, du peignage et de la filature, à l'industrie des surfaces nontissées, ainsi qu'à l'industrie de l'emballage papier.

Le Conseil d'administration a arrêté le 29 mars 2012 les états financiers consolidés au 31 décembre 2011. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 1. – PRINCIPES COMPTABLES.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe qui sont publiés au titre de l'exercice 2011 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne.

La nouvelle norme IAS 24 « Transactions entre parties liées » révisée, applicable obligatoirement pour la première fois au 1^{er} janvier 2011 et applicable au Groupe fait l'objet d'une note spécifique (note 23).

Elle n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2011.

Pour les autres normes ou interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois au 1^{er} janvier 2011, nous estimons que leurs impacts sur les états financiers au 31.12.2011 ne sont pas significatifs.

Pour les autres normes ou interprétations dont l'application n'est pas obligatoire ou qui ayant été publiés ne sont pas encore en vigueur, nous estimons que leurs impacts sur les états financiers au 31.12.2011 ne sont pas significatifs. Aucune de ces normes n'est appliquée par anticipation.

Les règles et les méthodes comptables appliquées sont les même que celles de l'exercice précédent.

Nous rappelons ci-dessous les principes essentiels de ces normes :

1°) Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2°) Méthodes de consolidation.

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale et les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

La mise en équivalence s'appliquerait à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%. Aucune société ne remplit les conditions pour une mise en équivalence.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

3°) Regroupements d'entreprises :

Ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la

différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écarts d'acquisition (cf. immobilisations incorporelles et corporelles).

4°) Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de la période.

La différence de conversion résultant de l'écart entre les cours d'ouverture et de clôture est inscrite dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

5°) Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

6°) Dépenses de recherche et développement.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Cependant, les frais de développement seront inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation, répondant strictement à l'ensemble des critères suivants, sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée, si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels immobilisés sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Par ailleurs, des frais de développement spécifiques clients (dépenses facturables, engagées dans le cadre de contrats signés avec la clientèle), sont inclus dans les travaux en cours, à une valeur ajustée à l'état d'avancement du projet.

7°) Immobilisations incorporelles et corporelles, écarts d'acquisition,

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

a) Amortissements :

- Immobilisations incorporelles : les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels. Elles sont généralement amorties linéairement sur des durées de 4 ans. Toutes les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie estimée.
- Immobilisations corporelles : les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions et matériels industriels :	
Bâtiments industriels	20 ans
Ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3-10 ans
Bâtiments administratifs et commerciaux	20-40 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui transfèrent au Groupe (locataire) tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées de vie estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

b) Dépréciations :

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

c) Écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition font l'objet, à la clôture de l'exercice, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du Groupe, à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants (y compris les écarts d'acquisition). La valeur recouvrable est déterminée à partir des flux futurs de résultats actualisés sur une période correspondant au cycle économique de l'activité (7 ans), et augmentés de la valeur actuelle des capitaux propres et des plus ou moins values latentes sur éléments d'actif. Des tests de sensibilité aux hypothèses de calcul sont pratiqués dans le but de mieux appréhender cette valeur.

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

8°) Actifs et Passifs financiers.

a) Définition des actifs et passif non courants :

Les actifs et passifs financier dont les échéances sont à plus d'un an sont comptabilisés en actifs ou passifs financiers non courants.

Ainsi, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée, les actions cotées et les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que

celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont considérés comme des actifs financiers non courants.

Les passifs financiers non courants sont composés des provisions pour risques et charges, des impôts différés passif ainsi que des autres passifs financiers dont l'échéance est à plus d'un an.

Les actifs concernés figurent dans la rubrique « Actifs financiers non courants ».

Les Passifs dans la rubrique « Passifs financiers non courants »

b) Évaluation :

A chaque arrêté des comptes, le Groupe analyse l'ensemble de ses actifs et passifs financiers afin d'identifier et de valoriser les éventuelles pertes de valeur.

Les actifs de trésorerie sont tous considérés comme des actifs financiers en juste valeur par le résultat. Ils sont évalués à leur juste valeur et les écarts entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés en résultat. (« Autres produits et charges financières »)

Le Groupe ne dispose d'aucun placement analysé comme détenu jusqu'à l'échéance.

Les prêts, les créances et les dettes de l'entreprise sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur. Les montants sont actualisés lorsque leurs échéances sont supérieures à un an.

Le Groupe ne dispose d'aucun actif financier disponible à la vente, les participations faisant toutes l'objet d'une consolidation.

c) Décomptabilisation :

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'en attend plus de flux de trésorerie futurs et/ou transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Les créances commerciales cédées sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur ont été analysées comme un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à ces actifs, permettant leur sortie du bilan.

9°) Stocks et en-cours de production industrielle.

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au coût de revient. Ils sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Le coût de revient, incluant les coûts indirects de production, est évalué sur la base d'une activité normale.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Il en résulte que la valorisation des stocks et encours ne subit pas l'influence d'une éventuelle sous activité.

Les stocks à écoulement lent sont dépréciés selon une méthode statistique.

10°) Titres d'autocontrôle.

Les titres d'autocontrôle et d'auto détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, ainsi que leur dépréciation éventuelle, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

11°) Avantages postérieurs à l'emploi :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites au bénéfice du personnel.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés («Valeur actuelle probable antérieure») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.
- La méthode dite du corridor est appliquée lorsque les écarts actuariels sont dus à des changements d'hypothèses de calcul. Ils sont alors comptabilisés et amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France et en Allemagne, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

12°) Provisions pour restructuration et coûts de restructuration.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans la période lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture de la période par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

13°) Impôts.

En application de IAS 20 les crédits d'impôts recherche sont comptabilisés dans la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Des impôts différés sont calculés sur les différences entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée, c'est-à-dire que les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés actifs sont appréciés en tenant compte de leurs probabilités futures d'utilisation. En revanche, les impôts différés passifs sont intégralement passés en compte.

14°) Revenus.

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et les produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en revenus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

En général, les revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Les paiements partiels reçus sur contrats avant qu'ils n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie, retours et assimilés sur la base des conditions contractuelles et de données statistiques issues de l'expérience passée.

15°) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Le montant figurant à l'actif du bilan dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » satisfait aux précisions apportées ci-dessus.

Les découverts bancaires, sont assimilés à un financement. Ils figurent dans la rubrique « Variation des dettes financières nettes » du « Tableau des flux financiers » et dans la rubrique « Emprunts et dettes financières courantes » du bilan.

16°) Financement à la clientèle.

Le groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan.

17°) Options de souscription ou d'achat d'actions.

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en augmentation du poste « Primes » à la date d'octroi, neutralisée au sein des capitaux propres par le débit d'un compte de rémunération différée (sous-compte du compte «Primes»), qui est amorti par le résultat sur la période d'acquisition des droits sur la ligne « rémunérations payées en actions ».

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1^{er} janvier 2005, seront comptabilisés selon la norme IFRS 2.

18°) Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat, des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, du bilan et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées, lorsque la situation se présente.

19°) Impôts et Taxes

La Contribution Economique Territoriale (C.E.T) est constituée de deux composantes :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) est analysée comme une charge opérationnelle puisqu'elle est assise sur les valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière en France.
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) est désormais analysée comme un élément calculé sur une base répondant à la définition d'un résultat imposable au sens de la norme IAS 12, et donc classée en impôt sur le résultat. Elle s'est élevée à 269 K€ en 2011 et à 175 K€ en 2010.
- Les sociétés italiennes sont soumises à l'I.R.A.P.S, taxe dont le calcul repose, lui aussi, sur la valeur ajoutée, est désormais, elle aussi, classée en impôt sur le résultat. Elle s'est élevée à 95 K€ en 2011, à 66 K€ en 2010 et à 0 K€ en 2009.

En 2010 la CVAE et l'IRAPS étaient comptabilisées en charges opérationnelles.

En l'année 2009 la taxe professionnelle et l'IRAPS étaient comptabilisées en charges opérationnelles.

Du fait des montants concernés, jugés non significatifs, les données 2009 et 2010 non pas été retraitées.

NOTE 2. – PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

1°) Dépréciation des stocks.

Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur l'analyse statistique des délais d'écoulement et de l'arrêt de la commercialisation de certaines lignes de produits. Des délais d'écoulement ou des dates d'arrêt de commercialisation très différents de ceux utilisés dans le calcul peuvent affecter sensiblement le résultat.

2°) Dépréciation des créances clients et des prêts.

Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrement plus faible que celui estimé, la défaillance de clients, peuvent avoir un impact négatif sur les résultats.

Le groupe utilise des instruments financiers pour limiter son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

3°) Frais de développement activés, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles.

Les conditions d'activation des frais de développement sont énoncées en note 1-6.

Comme indiqué en note 1-7, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux écarts d'acquisition, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

4°) Dépréciation d'actifs.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note 1-7). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

5°) Provision pour garantie et autres provisions pour litiges commerciaux.

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre des garanties données sur nos produits ou des pertes à terminaison. Ces provisions sont calculées sur la base de données statistiques ou sur notre meilleure

estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont mentionnées sous la rubrique « dotation aux amortissements et provisions ». Le montant des coûts et pénalités qui seront réellement payés peut différer des montants initialement provisionnés.

6°) Impôts différés.

Les impôts différés comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables.

Pour les groupes d'intégration fiscale, l'impôt différé net résulte d'une compensation des impôts différés passifs et/ou actifs entre les différentes sociétés du groupe d'intégration.

Lorsque les compensations opérées laissent apparaître un solde d'impôt différé net actif, NSC Groupe ne conserve à son actif que la quote-part d'impôt correspondante aux futurs bénéfices évalués prudemment.

7°) Provision pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Comme indiqué en note 1-11 le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. Pour ces derniers, l'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, la rentabilité des placements dédiés à ces régimes, des augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité, ainsi que l'âge probable de départ à la retraite. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 12 du présent document. Les écarts actuariels ainsi dégagés sont comptabilisés et amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

8°) Reconnaissance des revenus.

Comme indiqué en note 1-14 les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien.

NOTE 3. – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

a) Cession du pôle d'activité « Nonwoven »

Le 20 septembre 2011, NSC Groupe a signé, avec la groupe autrichien ANDRITZ, un accord de cession de son pôle d'activités « Nonwoven », constitué des sociétés ASSELIN-THIBEAU et WUXI NSC MACHINERY.

Les titres de la société ASSELIN-THIBEAU ont définitivement été transférés à l'acquéreur dès le 16 novembre 2011, entraînant sa sortie du périmètre de consolidation dans les comptes au 31 décembre 2011, avec pour conséquences :

- La sortie de ses actifs et/ou passifs du bilan consolidé
- La comptabilisation dans la rubrique « Résultat des activités abandonnées » du compte de résultat consolidé, de sa contribution au résultat net consolidé pour la période du 1^{er} janvier au 16 novembre 2011.n
- La comptabilisation de la plus-value de cession des titres a été comptabilisée, elle aussi, dans la rubrique « Résultat net des activités abandonnées » du compte de résultat consolidé.

Les titres de la société WUXI NSC MACHINERY ne seront définitivement transférés à l'acquéreur qu'au cours du 1^{er} trimestre 2012. En conséquence :

- Ses actifs et/ou passifs figurent dans les rubriques « Actifs / Passifs courants destinés à la vente »
- La comptabilisation dans la rubrique « Résultat net des activités abandonnées » du compte de résultat consolidé, de sa contribution au résultat net consolidé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Enfin, certaines filiales présentes dans le périmètre du Groupe au 31 décembre 2011, et qui ne font pas partie de cette cession, sont profondément affectées par ces opérations :

- SBA (Belgique) et NSC JAPAN (Japon) exercent des activités respectives de R&D et commerciale uniquement avec la société ASSELIN-THIBEAU, elles devront être progressivement abandonnées au cours de l'exercice 2012 :
 - Leurs actifs et/ou passifs n'ont pas fait l'objet de reclassements et restent comptabilisés dans les postes du bilan en fonction de leur natures.
 - La totalité de leur contribution au résultat net consolidé a été enregistrée dans la rubrique « Résultat net des activités abandonnées » du compte de résultat consolidé.
- NSC USA exerce majoritairement son activité commerciale et de SAV pour le compte de la société ASSELIN-THIBEAU et a déjà réalisé l'essentiel de sa restructuration dont les coûts ont été constatés dès l'exercice 2011 :
 - Ses actifs et/ou passifs n'ont pas fait l'objet de reclassements et restent comptabilisés dans les postes du bilan en fonction de leur natures.
 - Pour la quote-part concernant son activité « Nonwoven », sa contribution au résultat net consolidé a été enregistrée dans la rubrique « Résultat net des activités abandonnées » du compte de résultat consolidé.

b) Autres faits marquants

Cession des bâtiments des sites de Tourcoing et Elbeuf avec une plus value de 5 533K€.

Décision de liquider les sociétés SBA (Belgique) et NSC Japan (Japon). Ces décisions ont été rendues publiques au cours du 1^{er} semestre 2012.

NOTE 4. – INFORMATION PAR SEGMENTS D'ACTIVITE

Le Groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie du peignage et de la filature regroupés dans le pôle Fibre to yarn, à l'industrie de l'emballage papier, constitués au sein du pôle Packaging et à l'industrie des surfaces nontissées rassemblés dans le pôle Nonwoven. Cette dernière activité a été cédée au cours de l'exercice 2011.

Le pôle « Autres » inclut les activités de structures et périphériques aux métiers du groupe, telles que les services commerciaux à l'international, la mise à disposition des immeubles, la fourniture de composants de fonderie, l'activité de réassurance ainsi que la holding regroupant les frais de siège. Aucune de ces activités ne répond à des critères de taille suffisants pour être présentée comme un pôle indépendant.

Toutes les relations commerciales inter pôles sont établies sur la base de prix de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Pour chacun des pôles, le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation est supérieur à 90% du chiffres d'affaire total.

Il n'existe aucun client représentant plus de 10% du chiffre d'affaire total.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les pôles d'activité.

Année 2011 par activités

en K€	Activités poursuivies					Activités abandonnées			Total
	Fibre to yarn	Packaging	Autres	Rapprochement	Sous-total	Non woven	Rapprochement	Sous-total	
Production propre vendue	27 119	23 156	20 470	-11 082	59 664	44 156	-2 190	41 966	101 630
Résultat opérationnel	1 909	1 768	-3 673	2 853	2 857	-1 738	-189	-1 928	929
Résultat net	3 805	1 689	-573	-3 082	1 839	-1 766	(*) 15 190	13 424	15 262

(*) dont 15 973 K€ de plus-value de cession nette des activités abandonnées

Année 2010 par activités

en K€	Activités poursuivies					Activités abandonnées			Total
	Fibre to yarn	Packaging	Autres	Rapprochement	Sous-total	Non woven	Rapprochement	Sous-total	
Production propre vendue	20 332	17 180	10 641	-5 030	43 123	34 865	809	35 674	78 797
Résultat opérationnel	-301	163	1 190	-2 313	-1 261	-4 009	-2 015	-6 024	-7 285
Résultat net	-624	298	1 825	-1 155	344	-3 887	-2 068	-5 955	-5 611

L'activité Nonwoven bénéficie désormais pleinement du plan de restructuration réalisé en 2010.

Enfin, après deux années 2009 et 2010 marquées par la chute des investissements, une reprise de l'activité s'est progressivement développée à partir du second semestre de 2010.

L'exercice 2011 enregistre donc une progression du chiffre d'affaires de toutes les activités de NSC :

- Fiber to Yarn : + 34%
- Packaging : + 35%
- Nonwoven : + 27%
- Autres activités : + 92%

Les sociétés NSC Japan et, partiellement, NSC USA qui par le passé étaient classées dans le pôle « Autres » ont été reclassées dans le pôle « Nonwoven » pour les périodes présentées.

NSC Groupe

Pour chacune des périodes indiquées, les informations par pôles d'activités, issues du reporting interne du Groupe, reprennent des chiffres des comptes sociaux, affectés du pourcentage d'intégration.

Le rapprochement avec les chiffres consolidés provient :

- De définitions différentes des indicateurs :

La production propre vendue représente le chiffre d'affaires réalisé par le pôle uniquement avec ses propres produits et services, alors que le chiffre d'affaires consolidé prend en compte les ventes pour compte de co-participants et les ventes de machines d'essais...

Le résultat opérationnel courant correspond à la somme des résultats d'exploitation et exceptionnel constatés dans les comptes sociaux. Dans le chiffre consolidé il comprend les crédits d'impôt recherche contrairement aux comptes sociaux.

- Des retraitements de consolidation : Élimination des opérations entre sociétés du groupe...

NOTE 5. – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucun frais de développement ne figure dans les immobilisations incorporelles au 31/12/2011.

NOTE 6. – IMPOT

Une convention d'intégration fiscale lie la société mère NSC Groupe avec ses filiales françaises détenues à plus de 95%. Il s'agit des filiales Monomatic, NSC Florival, Pakea, Fonderie Schlumberger, Fréaco et NSC Environnement. Pour l'exercice 2011, une charge d'impôt de 182 K€ a été constatée du fait de cette convention. En raison de sa cession en date du 1er novembre 2011, la société ASSELIN-THIBEAU a quitté le ce groupe d'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2011, abandonnant à NSC Groupe un déficit fiscal de 31 587 K€.

Une seconde convention d'intégration fiscale conclue entre les sociétés Euroschor et N. Schlumberger a enregistré dans les comptes consolidés, au titre de l'exercice 2011, une économie d'impôt de 205 K€ du fait de cette convention.

1°) Analyse de la charge d'impôt :

En K€	31/12/2011	31/12/2010 Pro forma	31/12/2010
Impôts courants			
- Impôts sur les bénéfices	-1 129	-29	-59
Impôts différés			
Produits ou charges d'impôts différés des sociétés intégrées	82	642	1 235
Produits ou charges d'impôts différés (hors intégration fiscale)	174	743	273
Total	-873	1 356	1 450

Les charges ou produits d'impôt sont constatés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés retenu est celui qui est en vigueur pour l'exercice considéré.

Remarque : Le résultat net des activités abandonnées comprend une charge d'impôt de 594 K€ correspondant à l'annulation des IDA d'ASSELIN-THIBEAU au 31 décembre 2010.

2°) Impôts différés inscrits au bilan :

En k€	31/12/2011	31/12/2010
Groupe d'intégration fiscale NSC Groupe		
IDA sur déficits	12 319	14 248
Autres IDA	843	1 553
IDP sur provisions réglementées	0	-991
Autres IDP	-172	-518
Dépréciation d'IDA	-12 655	-13 215
Solde IDA	335	1 077
Solde IDP	0	0
Groupe d'intégration fiscale Euroschor		
IDA sur déficits	3 464	4 236
Autres IDA	66	62
IDP sur actualisation des dettes	-43	-61
Autres IDP	-6	-8
Dépréciation d'IDA	-3 093	-4 071
Solde IDA	388	158
Solde IDP	0	0
Hors groupe d'intégration fiscale		
Sociétés en situation d'IDA nets		
IDA sur déficits	2 892	3 274
Autres IDA	0	93
IDP	-8	-55
Dépréciation d'IDA	-2 876	-3 312
Solde IDA	7	0
Sociétés en situation d'IDP nets		
IDP sur provisions IFC et Fluctuation de sinistralité	-914	-850
Autres IDP	0	-234
Solde IDP	-914	-1 084

Dans les groupes d'intégration fiscale, les impôts différés actif (IDA) disponibles après imputation des impôts différés passif (IDP) ont été provisionnés de manière à ne conserver que la part estimée récupérable dans un délai raisonnable. Compte tenu des perspectives 2012, nous avons activé 723 K€ d'IDA, pour l'ensemble des deux groupes d'intégration fiscale.

Hors groupes d'intégration fiscale, les IDA nets ont été dépréciés en totalité, à l'exception de 7 K€ chez NSC USA.

Les principales sources d'impôt différé passif se limitent à la provision pour fluctuation de sinistralité et à la variation de la valorisation des actifs financiers de la société SOFREA.

3°) Réconciliation entre la charge d'impôts totale et la charge d'impôts théorique :

En K€	2 011	2 010 Pro forma	2 010
Résultat courant	2 713	-1 011	-7 060
Impôt théorique au taux national (33,1/3%)	-904	0	
Imputation des déficits antérieurs			
Variation d'impôts différés	255	1 384	1 509
CVAE	-270		
Différentiel de taux			
Autres	45	-28	-59
Produit ou charge d'impôts	-874	1 356	1 450

NOTE 7. – RESULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL.

	2011	2010	2009
Résultat dilué par action des activités poursuivies (€)	3,35	0,63	-6,84
Résultat par action des activités poursuivies (€)	3,35	0,63	-6,84
Résultat dilué par action (€)	27,84	-10,23	-33,20
Résultat par action (€)	27,84	-10,23	-33,20
Résultat de base et dilué (K€)	15 262	-5 610	-18 203
Nombre d'actions de base, moyen pondéré	548 250	548 250	548 250
Nombre d'actions dilué, moyen pondéré	548 250	548 250	548 250

Les données des périodes 2009 et 2010 sont des données « pro forma »

Le capital est composé de 548 250 actions entièrement libérées, ouvrant droit au dividende et de nominal 16 €. Aucun mouvement n'est intervenu sur l'exercice.

Il n'existe pas d'instrument financier dilutif de capital.

Au 31/12/2011 : 466 151 actions sont à droit de vote double.

Au 31/12/2010 : 465 768 actions étaient à droit de vote double.

NOTE 8 – ECARTS D'ACQUISITION

en K€	Valeur comptable nette au 31/12/2010	Dépréciation 2 011	Valeur comptable nette au 31/12/2011
NSC Packaging	8 348	6 000	2 348

Tous les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Compte tenu des difficultés rencontrées par la société PAKEA à tenir ses objectifs d'accroissement de bénéfices dans un marché devenu plus difficile et plus risqué, une révision des hypothèses et des paramètres a été effectuée. Cette révision a conduit à constater une dépréciation de 6 000 K€ en 2011.

Pour la conduite du test de dépréciation, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Augmentation du chiffre d'affaires annuel ramenée à 2,0 % en moyenne sur 6 ans, contre 5,8% en 2010.
- Taux d'actualisation porté à 10%, contre 5% en 2010.

Ces deux changements d'hypothèses ont eu pour effet de diminuer la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition de respectivement 2 019 K€ et 835 K€.

Le test de dépréciation a par ailleurs notamment été impacté par une révision des hypothèses de marge et de niveaux de frais généraux.

NOTE 9. – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

en K€	Ecart acquisitions	Incorporelles	Corporelles	Financières	Total
Valeurs brutes 31.12.10	14 266	4 128	64 823	1 144	84 361
Acquisitions ou transferts		189	2 737	49	2 975
Cessions ou diminutions		-83	-760	-340	-1 182
Variations de périmètre	-1 919	-2 331	-25 874		-30 124
Variations de change		15	67	3	85
Valeurs brutes 31.12.11	12 347	1 918	40 993	856	56 114

2°) Amortissements et pertes de valeurs :

en K€	Ecart acquisitions	Incorporelles	Corporelles	Financières	Total
Amortissements 31.12.10	5 918	3 857	54 380	30	64 185
Dotations ou transferts	6 000	145	1 326		7 472
Cessions ou diminutions		-83	-634		-716
Variations de périmètre	-1 919	-2 093	-23 108		-27 121
Variations de change		12	48		60
Amortissements 31.12.11	9 999	1 838	32 013	30	43 879

3°) Valeurs nettes

en K€	Ecart acquisitions	Incorporelles	Corporelles	Financières	Total
Valeurs nettes 31.12.10	8 348	272	10 442	1 114	20 176
Acquisitions ou transferts	-6000	43	1 411	49	-4 497
Cessions ou diminutions	0	0	-126	-340	-466
Variations de périmètre	0	-237.365	-2765.988	0	-3 003
Variations de change	0	2.71	19.004	3.22	25
Valeurs nettes 31.12.11	2 348	80	8 980	827	12 235

Les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours de constitution, pour un montant de 1 473 K€

NOTE 10. – STOCKS ET EN-COURS.

en K€	31/12/2011	31/12/2010	
		Total	Activités abandonnées
Matières premières et marchandises	6 661	10 833	4 928
Encours de production	7 481	8 634	3 163
Produits finis	6 460	13 385	6 125
Total brut	20 602	32 852	14 216
Dépréciation	-5 902	-10 345	-3 395
Total net	14 700	22 507	10 821

NOTE 11. – DIVIDENDE.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, de distribuer un dividende à hauteur de 2,50 € par action au titre de cet exercice. Par ailleurs il proposera le versement d'un dividende complémentaire s'élevant à 1,25 € par action.

Au titre des exercices antérieurs 2009 et 2010, l'Assemblée Générale avait décidé de ne pas distribuer de dividende.

NOTE 12. – Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière.

Régimes de base : Dans certains pays, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes sociaux concernés. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies et l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Au-delà des régimes de base, les régimes existants peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Régimes à cotisations définies : Les prestations dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. Comme pour les régimes de base, l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies : La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « valeur actuelle probable antérieure », représentant le passif social à la date de la clôture de la période (PBO).

Les calculs sont réalisés avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux moyen d'inflation des salaires : 1%
- Taux moyen d'actualisation : 4%.
- Age de départ à la retraite : 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres.

Pour la couverture de ce passif social le Groupe a souscrit plusieurs contrats auprès d'une société d'assurance hors du Groupe.

Lorsque les capitaux disponibles dans le fonds géré par l'assureur sont inférieurs à la PBO, le Groupe provisionne l'écart dans son passif. Au 31 décembre 2011, cette provision s'élève à 674 K€.

NOTE 13. – PROVISIONS

en K€	Montants 31-déc-10	Augmentations de l'exercice	Diminutions ou reprises		Sortie de périmètre	Montants 31-déc-11
			utilisées	non utilisées		
Pour risques de garantie aux clients	1 562	1 400	943	192	721	1 105
Pour risques de pertes	14	15	14	0	7	8
Pour risques divers	828	1 275	249	0	337	1 516
Total provisions pour risques	2 404	2 689	1 207	192	1 065	2 629
Pour charges techniques	239	454	138	0	0	556
Litiges fiscaux	119	0	0	0	119	0
Provisions pour charges diverses	812	87	577	106	100	116
Pour charges de restructuration	1 260	0	386	188	685	0
Pour charges de fin de carrière	4 377	727	261	0	1 303	3 539
Total provisions pour charges	6 807	1 268	1 362	294	2 207	4 211
Total provisions pour risques et charges	9 210	3 957	2 570	487	3 272	6 840
Impôt différé passif	1 084		170			914
TOTAL PROVISIONS	10 295	3 957	2 740	487	3 272	7 754

Pour les activités poursuivies :

- Les provisions pour risques augmentent de 1 392 K€, essentiellement en raison d'un risque de moins value éventuelle sur une cession future des titres de Fonderie Schlumberger.
- Les provisions constituées pour charges de fin de carrière concernent essentiellement la société Sant'Andrea Novara pour 2 782 K€, les autres sociétés du Groupe représentant un montant de 757 K€.
- Les provisions pour risques et charges augmentent globalement de 1 550 K€.

Les activités abandonnées entraînent une diminution des provisions pour risques et charges de 3 272 K€.

NOTE 14. – PASSIFS FINANCIERS

Selon la terminologie de IFRS 7, les passifs financiers sont tous des « Passifs encourus à des fins de transaction ». Ils se répartissent comme suit :

en K€	31/12/2011				31/12/2010			
	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires				0	0	0	0	0
Emprunts auprès d'établissements de crédits	256	915	0	1 170	97	203	0	300
Emprunts auprès des sociétés apparentées				0				0
Emprunts et dettes financières diverses	139	1 140	140	1 420	436	1 200	537	2 173
Crédits-baux				0	96	296	0	392
Concours bancaires et mobilisation de créance	75			75	120	0	0	120
Emprunts et dettes financières	470	2 055	140	2 665	749	1 699	537	2 985
Dettes fournisseurs	7 559			7 559	10 425	0	163	10 588
Dettes sur immobilisations	24			24	3	0	0	3
Fournisseurs et comptes rattachés	7 584	0	0	7 584	10 428	0	163	10 591
Impôts courants	24			24	143	0	0	143
Comptes courants des sociétés apparentées	1			1	0			0
Avances et acomptes reçus	4 467			4 467	9 683	0	15	9 698
Dettes fiscales et sociales	4 969			4 969	8 626	0	0	8 626
Autres dettes	1 599			1 599	2 069	0	0	2 069
Produits constatés d'avance	451			451	1 112	0	0	1 112
Autres dettes et comptes de régularisation	11 487	0	0	11 487	21 489	0	15	21 505
Passifs financiers non courants		2 055	140	2 195		1 699	715	2 414

Le montant de 470 K€ correspondant aux emprunts et dettes financières à moins d'un an figure dans la rubrique du bilan « Emprunts et dettes financières courants ».

Le montant à plus d'un an des « Passifs financiers non courants », soit 2 195 K€, a été porté dans la rubrique du bilan « Emprunts et dettes financières non courants ».

Les avances et acomptes reçus diminuent de 5 231 K€, mais à périmètre constant ils augmentent de 451 K€.

Les autres dettes et comptes de régularisation diminuent de 10 018 K€ en raison de la sortie de la société ASSELIN-THIBEAU du périmètre de consolidation.

NOTE 15. – ACTIFS FINANCIERS

La rubrique « Trésorerie et équivalent de trésorerie » est évaluée en juste valeur par le résultat.

Toutes les autres rubriques sont évaluées au coût amorti.

en K€	31/12/2011				31/12/2010			
	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Immobilisations financières	254	406	166	826	391	479	242	1 112
Autres immobilisations financières		3 700		3 700				
Clients et comptes rattachés	13 380	39		13 420	13 286			13 286
Autres créances et comptes de régularisation	3 570			3 570	7 397			7 397
Impôts courants		333		333		478		478
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 674			37 674	24 849			24 849
Actifs financiers non courants		4 073		4 073		478		478

Les chiffres indiqués concernent des montants nets.

Les impôts courants d'une échéance à plus d'un an mais inférieure à cinq ans d'un montant de 333 K€ correspondent aux crédits d'impôts recherche et figurent, au bilan, dans les actifs financiers non courants.

Au 31 décembre 2011, les actifs financiers non courants s'élevant à 4 073 K€ comprennent 3 700 K€ de fonds nantis pour une garantie de passif consentie à l'acquéreur des activités Nonwoven.

Répartition des placements :

L'ensemble des placements financiers « Actifs financiers non courants » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie », est réparti ainsi :

	2011	2010
- Sur supports actions et obligations « corporate » à notation inférieure à BBB :	0%	3%
- Sur supports obligations « corporate » à notation supérieure ou égale à BBB :	0%	9%
- Sur supports obligations d'États ou placements de trésorerie :	100%	88%

NOTE 16. – RESULTAT FINANCIER

Le « Coût de l'endettement financier » correspond aux principaux postes suivants :

- Intérêts sur emprunts
- Plus ou moins-value sur opérations de forfaiting
- Intérêts sur mobilisation de créances ou d'effets commerciaux
- Intérêts sur crédits de trésorerie
- Escomptes accordés et obtenus
- Agios bancaires
- Actualisation des créances et des dettes

Les « Autres produits et charges financiers » correspondent essentiellement à :

- Gains et pertes de change
- Produits et charges des placements financiers
- Plus ou moins-values sur cessions d'actifs financiers
- Variation des provisions nettes pour dépréciation d'actifs financiers

NOTE 17 – EFFECTIFS

	2011				2010			
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Cadres	Employés	Ouvriers	Total
Autres (*)	11	19	26	56	13	23	27	63
Fiber to yarn	14	75	118	207	13	77	116	206
Packaging	29	40	45	114	30	37	42	109
Sous-total	54	134	189	377	56	137	185	378
Activités abandonnées	8	18	42	68	47	88	92	227
Total	62	152	231	445	103	225	277	605

Les effectifs présentés correspondent à ceux du 31 décembre des années considérées et sont pris en compte proportionnellement au pourcentage d'intérêt.

(*) Il s'agit des effectifs des sociétés Fonderie Schlumberger, NSC Groupe et NSC USA.

A fin décembre 2012, les effectifs des sociétés abandonnées (68 personnes) correspondent à ceux des sociétés Wuxi NSC Machinery (Chine), SBA (Belgique) et NSC Japan (Japon), dont les abandons définitifs se réaliseront au cours de l'exercice 2012. A fin décembre 2010 s'y ajoutent également les effectifs de la société Asselin-Thibeau (173 personnes)

NOTE 18. – ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN.

en K€	Donnés	Reçus
Engagement pensions, indemnités	1 156	1 156
Avals, cautions, garanties	4 929	26
Contrepartie pour achats et ventes à terme de devises	0	0
Crédits garantis non mobilisés ou garantis COFACE	0	121
Engagement crédit-bail mobilier	0	0
Garanties données aux clients	0	0
Hypothèques et nantissements	1 248	0
Autres	212	0
TOTAL :	7 545	1 303
Dont, part relative aux co-entreprises (Euroschor)	825	894

Les garanties données comprennent un montant de 3 700 K€ de garantie de passifs accordée au groupe ANDRITZ dans le cadre de l'acquisition des activités Nonwoven. Cette garantie est assortie d'un nantissement de fonds d'un montant équivalent, figurant dans la rubrique « Actifs financiers non courants » du bilan.

Les engagements des sociétés consolidées sont pris en compte en fonction du pourcentage d'intérêt.

NOTE 19. – LISTE DES FILIALES ET METHODE DE CONSOLIDATION

Société	Pays	% de contrôle	Méthode de consolidation
NSC Groupe	France	100.00%	mère
Euroschor	France	50.00%	proportionnelle
N. Schlumberger	France	50.00%	proportionnelle
Sant'Andrea Novara (Ex Finlane)	Italie	50.00%	proportionnelle
Seydel	Allemagne	50.00%	proportionnelle
Pakea	France	100.00%	globale
Monomatic	France	99.99%	globale
Monomatic Italie	Italie	99.99%	globale
NSC Environnement	France	100.00%	globale
NSC USA	Etats-Unis	100.00%	globale
NSC Deutschland*	Allemagne	100.00%	globale
Servitex*	Uruguay	99.90%	globale
Fonderie Schlumberger	France	99.98%	globale
NSC Florival	France	100.00%	globale
Sofréa	Luxembourg	99.98%	globale
Fréaco	France	99.98%	globale
Asselin-Thibeau (cédée le 16/11/2011)	France	100.00%	globale
Wuxi NSC Machinery (cession prévue en 2012)	Chine	100.00%	globale
NSC Japan (à liquider en 2012)	Japon	100.00%	globale
SBA (à liquider en 2012)	Belgique	99.87%	globale

* Filiales en cours de liquidation

NOTE 20 – REMUNERATION DES-MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS :

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011 s'élève à 72 K€.

Durant l'année 2011, le montant global des rémunérations versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du Groupe s'est élevé à 772 K€. Cette rémunération comprend les salaires, les primes, les avantages en nature.

NOTE 21 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés en charges en 2011 sont les suivants :

NSC Groupe :	119 K€
Autres sociétés du Groupe	177 K€
Total :	296 K€

A noter que les honoraires indiqués sont pris en compte en fonction des pourcentages de détention des sociétés.

NOTE 22. – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 31 Décembre 2011

Constatant que les démarches entreprises en vue de la cession de la société SOFREA n'avaient pas abouties, le Conseil d'administration de SOFREA, réuni le 6 mars 2012, a décidé sa mise en liquidation.

NSC Groupe est entré en négociation exclusive avec le groupe FARINIA en vue de la cession des titres de Fonderie SCHLUMBERGER, activité jugée non stratégique pour NSC. Ces négociations n'ont finalement pas abouties. La recherche d'un acquéreur sera poursuivie dans les prochains mois.

NOTE 23. – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Aucune transaction significative avec des parties liées n'est intervenue au cours des périodes présentées.

NOTE 24. – INFORMATIONS SUR LES CO-ENTREPRISES :

(en K€)	2 011	2 010
Actifs non courants	4 800	4 025
Actifs courants	20 493	16 144
Total actifs	25 293	20 169
Passifs non courants	5 202	3 430
Passifs courants	11 151	10 221
Total passifs	16 353	13 651

(en K€)	2 011	2 010
<i>Chiffre d'affaires</i>	26 936	18 662
<i>Achats consommés</i>	-9 214	-6 335
<i>Services extérieurs</i>	-6 293	-4 043
<i>Charges de personnel</i>	-9 109	-7 858
<i>Autres produits et charges</i>	-383	-767
Résultat courant des co-entreprises	1 937	-340
<i>Charge d'impôts sur le résultat des co-entreprises</i>	7	158
Résultat net des co-entreprises	1 944	-182

B - Comptes sociaux**I - Bilan au 31 décembre 2011.**

ACTIF (en €)	31-déc-11			31-déc-10
	Montant brut	Amortissements ou dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement	0	0	0	0
Brevets, logiciels et progiciels	30 783	14 783	16 000	224
Immobilisations incorporelles	30 783	14 783	16 000	224
Autres immobilisations corporelles	63 556	23 949	39 607	5 284
Immobilisations corporelles	63 556	23 949	39 607	5 284
Participations	77 332 619	34 038 441	43 294 178	53 287 311
Créances rattachées à des participations	0	0	0	652 315
Dépôts et cautionnements	3 701 330	0	3 701 330	1 330
Autres immobilisations financières	3 156	1 000	2 156	1 460
Immobilisations financières	81 037 105	34 039 441	46 997 664	53 942 416
ACTIF IMMOBILISE	81 131 444	34 078 172	47 053 272	53 947 924
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	2 500	0	2 500	0
Créances clients et comptes rattachés	878 169	0	878 169	782 103
Autres créances	2 334 824	0	2 334 824	7 869 852
Créances	3 212 993	0	3 212 993	8 651 955
Valeurs mobilières de placement	12 513 353	0	12 513 353	6 054 834
Disponibilités	7 656 035	0	7 656 035	383 198
Disponibilités	20 169 388	0	20 169 388	6 438 032
Charges constatées d'avance	894	0	894	2 295
ACTIF CIRCULANT	23 385 774	0	23 385 774	15 092 282
Comptes de régularisation				
TOTAL ACTIF	104 517 219	34 078 172	70 439 046	69 040 207

PASSIF (en €)	31-déc-11	31-déc-10
Capital	8 772 000	8 772 000
Réserve légale ordinaire	890 000	890 000
Autres réserves	55 236 782	55 236 782
Report à nouveau	2 075 833	570 100
Résultat de l'exercice	1 181 373	1 505 733
CAPITAUX PROPRES	68 155 988	66 974 615
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	96 376	0
Provisions pour charges	984 567	849 862
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 080 943	849 862
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	223	55
Emprunts et dettes financières divers	1 512	0
Emprunts et dettes financières	1 735	55
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	355 277	291 760
Dettes fiscales et sociales	539 306	523 450
Autres dettes	305 797	400 464
Autres dettes	845 103	923 914
Produits constatés d'avance	0	0
DETTES	1 202 115	1 215 730
Compte de régularisation		
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL PASSIF	70 439 046	69 040 207

II - Compte de résultat.

(en €)	31-déc-11	31-déc-10
Prestations de services	1 936 434	1 839 602
Chiffre d'affaires	1 936 434	1 839 602
Transfert de charges d'exploitation	595 131	2 011 671
Autres produits	3	7
Produits d'exploitation	2 531 567	3 851 280
Achats de sous-traitance	-279 390	-299 871
Achats non stockés: Matières et fournitures	-8 965	-7 440
Services extérieurs: Loyers en crédit-bail	-25 841	-18 018
Services extérieurs: Autres services	-1 917 762	-942 499
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-10 458	-8 741
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-16 699	-21 073
Salaires et traitements	-1 172 650	-995 413
Charges sociales	-500 794	-400 254
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-7 671	-5 301
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-231 081	0
Autres charges d'exploitation	-72 014	-72 007
Charges d'exploitation	-4 243 326	-2 770 617
Résultat d'exploitation	-1 711 758	1 080 664
Produits des participations	1 018 091	825 783
Intérêts et produits assimilés	115 208	170 480
Plus values sur cessions de valeurs mobilières de placement	33 568	45 606
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	10 722 155	1 250
Produits financiers	11 889 022	1 043 119
Intérêts et charges assimilés	-48	-2
Dotations aux provisions	-7 720 153	-588 655
Autres charges financières	0	-3 259
Charges financières	-7 720 200	-591 916
Résultat financier	4 168 822	451 204
Résultat courant avant impôts	2 457 064	1 531 867
Produits des cessions d'actifs	12 400 000	338 101
Produits exceptionnels	12 400 000	338 101
Charges exceptionnelles : - sur cession d'actifs	-13 493 980	-364 235
Charges exceptionnelles	-13 493 980	-364 235
Résultat exceptionnel	-1 093 980	-26 134
Impôts sur les bénéfices	-181 711	0
Total des produits	26 820 590	5 232 500
Total des charges	-25 639 217	-3 726 767
Résultat de l'exercice	1 181 373	1 505 733

III - Projet d'affectation du résultat.

En 2011, le bénéfice net NSC Groupe (société mère) s'établit à 1 181 372.93 € à comparer à un bénéfice net de 1 505 733.23 € en 2010.

Il sera proposé à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2011 de verser, au titre de l'exercice 2011, un dividende courant de 2,50 € / action, et un dividende complémentaire de 1,25 € / action.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2011 sera la suivante :

	en €
Report à nouveau antérieur	2 075 833
Résultat de l'exercice	1 181 373
Bénéfice distribuable	3 257 206
Dividende statutaire prélevé sur le résultat	438 600
Dividende prélevé sur le résultat	742 773
Dividende prélevé sur le report à nouveau	189 252
Dividende complémentaire prélevé sur le report à nouveau	685 313
Total du dividende distribué	2 055 938
Report à nouveau	1 201 269

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2 011 Proposition	2 010	2 009	2 008
Valeur nominale de l'action	16.00	16.00	16.00	16.00
Nombre total d'actions	548 250	548 250	548 250	548 250
Dividendes distribués par action	3.75	0.00	0.00	2.25
Montant éligible à l'abattement art. 158 CGI	3.75	0.00	0.00	2.25

IV - Tableau de financement. (en K€)

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net	1 181	1 506
Dotations aux amortissements et provisions	7 959	594
Reprise de provisions	-10 722	-1
Valeur nette comptable des actifs cédés	13 494	364
Produit des cessions	-12 400	-338
Résultat de cession	1 094	26
Marge brute d'autofinancement après impôts	-488	2 125
Variation des stocks	0	0
Variation des créances d'exploitation	5 438	-3 908
Variation des dettes d'exploitation	-15	81
Variation du besoin en fonds de roulement	5 423	-3 827
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE	4 935	-1 702
Incorporelles	-16	0
Corporelles	-42	-7
Financières	-3 700	0
Opérations d'investissement	-3 758	-7
Produits de cession des actifs	0	1
Acquisitions de titres de participation	-500	-5 331
Cessions de titres de participation	12 400	337
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS	8 142	-5 000
Variation des dettes financières	2	0
Diminutions des immobilisations financières sans passer par le résultat	652	652
Variation des avances conditionnées	0	0
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS	654	652
Ecart de conversion	0	0
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	13 731	-6 049
TRESORERIE A L'OUVERTURE	6 438	12 488
TRESORERIE A LA CLOTURE	20 169	6 438

V - Annexe aux comptes sociaux.

Note 1. – Principes comptables.

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France. La présentation a été réalisée en privilégiant, comme les années précédentes, la mise en évidence des informations importantes.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes

- Logiciel et progiciel sur 4 ans en linéaire
- Le matériel de bureau sur 7 ans en linéaire
- Le matériel informatique sur 1 an en linéaire

2. Titres de participation.

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, et après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

- Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte de l'actif net réestimé ou de la valeur probable de négociation.

La valeur de négociation est déterminée à partir des flux futurs de résultats actualisés sur une période correspondant au cycle économique de l'activité (7 ans), et augmentés de la valeur actuelle des capitaux propres et des plus ou moins values latentes sur éléments d'actif. Des tests de sensibilité aux hypothèses de calcul sont pratiqués dans le but de mieux appréhender cette valeur.

- Pour les participations susceptibles d'être vendues, en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation ou, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la provision pour dépréciation des titres, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cessions sont calculées selon la méthode dite du « coût moyen pondéré ».

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

3. Actions d'auto détention.

Les actions propres détenues sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement pour la part affectée aux stocks options et en « Titres immobilisés » pour les titres ne répondant pas à une affectation explicite particulière.

Elles sont évaluées à la date de clôture au cours du jour. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

4. Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (Valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

5. Opérations en devises.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est enregistrée au bilan dans les comptes de régularisation « Ecart de conversion passif ». Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

6. Passifs.

Conformément au règlement du CNC n°00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque NSC Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

7. Impôts.

NSC Groupe forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95% au moins un groupe d'intégration fiscale tel que défini à l'article 223 A du code général des impôts. Chaque société constate sa charge d'impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et NSC Groupe, en tant que tête du Groupe, détermine la charge ou le produit d'impôt comptabilisé en tenant compte des éléments suivants :

- Impôts versés à NSC Groupe par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit);
- Impôt dû au Trésor public au titre du résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale;
- L'utilisation éventuelle de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe. Dans ce cas une provision pour restitution d'impôt est constituée.
- Régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs;
- Evolution des provisions pour risques fiscaux.

Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du groupe d'intégration fiscale.

Les principes appliqués par NSC Groupe sont conformes à l'avis 2005-G du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

8. Engagements de retraite.

La recommandation 2003-R01 du Conseil national de la comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires a été appliquée à compter du 1er janvier 2004.

Note 2. – Analyse des résultats.

L'exercice 2011 a été marqué par les éléments suivants :

- Cession au groupe autrichien ANDRITZ de l'activité Nonwoven se traduisant par la sortie du portefeuille des participations de NSC Groupe des titres de la société ASSELIN-THIBEAU, dès l'exercice 2011, et, en 2012, par la sortie des titres de la société WUXI NSC MACHINERY.
- Dépréciation des titres de la société PAKEA compte tenu de la révision à la baisse des perspectives de résultat et de l'accroissement des risques encourus sur ces titres en raison de l'évolution de l'environnement général.

En 2 011, le résultat net s'établit à 1 181K€, à comparer à 1 506 K€ en 2 010. Cette variation résulte des évolutions suivantes :

en K€	2 011	2 010
Résultat d'exploitation	-1 712	1 081
Résultat financier	4 169	451
Résultat courant avant impôt	2 457	1 532
Résultat exceptionnel	-1 094	-26
Impôt	-182	0
Résultat net	1 181	1 506

Le résultat d'exploitation comprend des charges consécutives à la cession de NSC Nonwoven pour un montant de 749 K€.

La cession des titres ASSELIN-THIBEAU a été comptabilisée de la manière suivante :

en K€	Résultat exceptionnel	Résultat financier	Total
Prix de cession des titres	12 400		12 400
Valeur comptable des titres cédés	-13 494		-13 494
Reprise de la provision de dépréciation		8 200	8 200
Impact sur le résultat net	-1 094	8 200	7 106

Le résultat financier comprend :

en K€	2 011	2 010
<i>Pakea</i>	-6 300	0
<i>Asselin-Thibeau</i>	8 200	0
<i>Euroschor</i>	2 020	-400
<i>Fréaco</i>	-1	-2
<i>NSC Japan</i>	-82	0
<i>NSC Florival</i>	-1 230	0
<i>Wuxi NSC Machinery</i>	500	0
<i>SBA</i>	-18	0
<i>NSC Environnement</i>	-82	-160
<i>Servitex</i>	-5	-25
<i>Nsc Groupe</i>	0	-2
Variations des provisions de dépréciation des titres	3 002	-589
<i>Monomatic</i>	350	700
<i>NSC USA</i>	472	0
Dividendes reçus des filiales	822	700
Intérêts sur prêts aux filiales	196	125
Revenus des VMP	149	215
Total	4 169	451

Le résultat exceptionnel est essentiellement constitué par la moins-value réalisée sur la cession des titres de la société ASSELIN-THIBEAU.

Note 3. – Mouvements des dépréciations sur immobilisations financiers.

En K€	2 011		2 010	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Dépréciation des participations	7719	10720	587	
Dépréciations des autres immobilisations financières		2	2	1
Total	7719	10722	589	1

Note 4. – Impôt.

NSC Groupe s'est constituée tête du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés NSC Groupe, NSC Florival, Fréaco, Fonderie Schlumberger, NSC Environnement, Monomatic et Pakea.

NSC Groupe utilise son propre report déficitaire pour limiter l'impôt résultant des filiales bénéficiaires. Lorsque ce déficit propre à NSC Groupe aura été entièrement résorbé, une provision pour restitution d'impôt sera constituée dans les comptes sociaux de NSC Groupe. Cette provision représente l'économie d'impôt réalisée par le groupe d'intégration fiscale en raison des déficits fiscaux reportables des filiales. Cette économie d'impôt n'est pas acquise à la société mère mais aux filiales disposant de ces déficits.

Le report déficitaire d'ensemble du groupe d'intégration fiscale de NSC Groupe au 31/12/2011 s'élève à 38 578 K€, comprenant un montant de 29 274 K€ correspondant au déficit reportable utilisable par NSC Groupe, dans le cadre de l'intégration fiscale.

Pour l'exercice 2011, la charge d'impôts du fait de cette convention est de 182 K€. En l'absence d'intégration fiscale NSC Groupe n'aurait pas eu à acquitter d'impôt.

Note 5. – Titres de participations.

en K€	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
31 décembre 2010	90 326	-37 039	53 287
Augmentation du portefeuille	500		500
Diminution du portefeuille	-13 494		-13 494
Dotations/reprises de dépréciations		3 001	3 001
31 décembre 2011	77 332	-34 038	43 294

Le tableau des filiales et participations est présenté dans la note 22. Concernant la valeur brute, les mouvements importants concernent la cession des titres de la société ASSELIN-THIBEAU pour 13 494 K€ et l'augmentation de la participation dans Euroschor pour 500 K€

Compte tenu des difficultés rencontrées par la société PAKEA à tenir ses objectifs d'accroissement de bénéfices dans un marché devenu plus difficile, une dépréciation de 6 300 K€ a été pratiquée en 2011.

Pour la conduite du test de dépréciation, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Augmentation du chiffre d'affaires annuel ramenée à 2,0 % en moyenne sur 6 ans, contre 5,8% en 2010.
- Taux d'actualisation porté à 10%, contre 5% en 2010.

Ces deux changements d'hypothèses ont eu pour effet de diminuer la valeur recouvrable des titres de respectivement 2 019 K€ et 835 K€.

Le test de dépréciation a par ailleurs notamment été impacté par une révision des hypothèses de marges et de niveau de frais généraux.

Les principales autres variations des dépréciations concernent NSC FLORIVAL – 1 230 K€, ASSELIN-THIBEAU + 8 200 K€, EUROSCHOR + 2 020 K€ et WUXI NSC MACHINERY + 500 K€.

Note 6. – Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières.

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

en K€	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Titres d'auto détention bruts	3			3
Provision	2		1	1
Titres d'auto détention nets	1	0	1	2
Prêts aux filiales bruts	652		652	0
Provision	0			0
Prêts aux filiales nets	652	0	652	0
Autres immobilisations financières brutes	1	3 700		3 701
Provision	0			0
Autres immobilisations financières nettes	1	3 700	0	3 701

Augmentations : Comptes à terme nantis dans le cadre de la garantie de passif donnée au groupe ANDRITZ au titre de la cession de Asselin Thibeaudeau pour 3 700 K€.

Diminutions : Remboursement du solde du prêt consenti par NSC Groupe à Pakea de 652K€.

Note 7. – Trésorerie à court terme.

L'évolution des postes de trésorerie à court terme :

	2011	2010
Disponibilités	7 656	383
Valeurs mobilières de placement	12 513	6 055
Trésorerie active	20 169	6 438
Dettes financières à court terme auprès des établissements de crédit	0	0
Dettes financières à court terme diverses	0	0
Trésorerie passive	0	0
Trésorerie nette	20 169	6 438

Note 8. – Capital social.

Le capital social de NSC Groupe se compose de 548 250 actions d'un nominal de 16€ pour un montant de 8 772 K€ à fin 2011.

Note 9. – Variation des capitaux propres.

En 2011, il n'a pas été payé de dividende.

(en K€)	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Affectation résultat	31/12/2011
Capital	8 772				8 772
Réserve légale ordinaire	890				890
Autres réserves	55 237	0	0		55 237
Report à nouveau	570	0	0	1 506	2 076
Résultat de l'exercice	1 506	1 181	0	-1 506	1 181
Capitaux propres	66 975	1 181	0	0	68 156

Note 10. – Provisions pour risques et charges.

Les provisions pour risques et charges évoluent ainsi au cours de l'exercice 2011 :

en K€	31/12/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2011
Provisions autres risques		96			96
Provisions pour impôts	850				850
Provision autres charges		135			135
Total	850	231			1 081
Dont : comptabilisé en résultat financier		231			231
Dont : comptabilisé en résultat d'exploitation					
Dont : comptabilisé en résultat exceptionnel					
Total effet résultat		231			231

Note 11. – Etat des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice.**1. Echancier des dettes**

en K€	Montants bruts	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	2	2		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	355	355		
Dettes fiscales et sociales	539	539		
Comptes courants des filiales	297		297	
Autres dettes	9	9		
Total	1 202	905	297	0

L'essentiel des comptes courants des filiales est représenté par des crédits d'impôt recherche (CIR) à reverser aux filiales pour 297 K€.

2. Echancier des créances

en K€	Montants bruts	A moins d'un an	de un à cinq ans	A plus de cinq ans
Créances clients et comptes rattachés	878	878		
Comptes courants	1 601	1 601		
Autres créances	734	561	173	
Charges constatées d'avance	1	1		
Total créances	3 214	3 041	173	0

Les créances clients sont détenues sur les sociétés du Groupe pour un montant de 702 K€.

Les comptes courants concernent :

- Euroschor pour 504 K€
- Pakea pour 952 K€
- Servitex pour 29 K€
- Monomatic pour 116 K€

Les autres créances sont constituées pour l'essentiel par :

- les CIR à recevoir de l'Etat pour 173 K€
- La TVA à recevoir pour 142 K€
- Les produits à recevoir (Assurances) pour 384 K€

Note 12. – Informations concernant les entreprises liées**Au bilan**

en K€	Montant net au bilan
Titres de participation	43 294
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières :	43 294
Créances de l'actif circulant	2 303
Dettes du passif circulant	377

Au compte du résultat

en K€	Montant net en résultat
Produits de participations	822
Intérêts et produits assimilés	195
Dotations aux provisions financières	-7 720
Reprises provisions financières	10 720

Note 13. – Résultat Exceptionnel

(en K€)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Charges sur cessions d'éléments d'actif	13 494	Produits de cessions d'éléments d'actif	12 400
<i>Cession Asselin Thibeau</i>	<i>13 494</i>	<i>Cession Asselin Thibeau</i>	<i>12 400</i>
TOTAL DES CHARGES	13 494	TOTAL DES PRODUITS	12 400

Note 14. – Produits à recevoir.

Poste du bilan	Montant en K€
Autres créances	470
Valeur mobilières de placements	523
Total	993

Les autres créances concernent un remboursement d'assurance pour 384 K€.

Note 15. – Charges à payer.

Poste du bilan	Montant en K€
Fournisseurs, factures non parvenues	94
Personnel, charges à payer	154
Organismes sociaux, charges à payer	70
Etat, charges à payer	6
Divers, charges à payer	8
Total	332

Note 16. – Engagements de retraite

A fin 2011, les engagements de NSC Groupe (société mère) au titre des droits du personnel liés à la retraite sont portés par des compagnies d'assurance. L'excédent des passifs sociaux par rapport aux fonds disponibles chez les assureurs fait l'objet d'une provision.

Au titre de l'exercice, une provision de 135 K€ a été passée en comptabilité.

Note 17. – Litiges

Il n'y a pas de litige en cours pour la société NSC Groupe.

Note 18. – Rémunération des administrateurs et des membres de la direction générale.

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2011 s'élève à 72 K€.

Durant l'année 2011, le montant global des rémunérations versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale s'est élevé à 772 K€. Cette rémunération comprend les salaires, les primes et les avantages en nature.

Note 19. – Les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2011 s'élèvent à 128 K€. Ils correspondent aux fonds disponibles chez les assureurs en couverture d'une partie des droits acquis par le personnel en matière de retraite.

Par ailleurs, NSC Groupe a consenti une garantie de passif, au bénéfice du groupe ANDRITZ, dans le cadre de la cession de l'activité Nonwoven. Des placements, pour un montant équivalent, ont été nantis en couverture de cette garantie (Voir note 6).

Note 20. – Société consolidant.

La société NSC Groupe est tête de groupe dans la consolidation du groupe NSC.

Note 21. – Evénements significatifs postérieurs au 31 décembre 2011

Constatant que les démarches entreprises en vue de la cession de la société SOFREA n'avaient pas abouties, le Conseil d'administration de SOFREA, réuni le 6 mars 2012, a décidé sa mise en liquidation.

Note 22. – Renseignements concernant les filiales et participations. (en K€)

Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu par NSC Groupe	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés en 2011 par NSC Groupe
Euroschor	31 000	-17 825	50.0%	15 563	6 590		0	4 174	
Florival	753	4 705	100.0%	33 033	16 403	504	7 856	-1 136	
Fréaco	4 100	-1 477	0.2%	8	6		0	-665	
Monomatic	1 000	2 488	99.9%	3 353	3 353	116	10 132	1 327	350
NSC Deutschland	256	-40	100.0%	247	200			-4	
NSC Environnement	500	-242	100.0%	500	258		112	-74	
NSC Japan	77	-87	100.0%	82	0		497	-101	
NSC USA	1 912	1 890	100.0%	2 902	2 902		5 872	550	472
Pakea	306	3 201	100.0%	16 731	8 718	952	12 173	349	
SBA	19	16	99.9%	19	0		277	15	
Servitex	0	-16	99.9%	31	0	29	0	0	
Sofréa	2 500	35	100.0%	2 449	2 449			-230	
Wuxi NSC Machinery	2 823	159	100.0%	2 415	2 415		5 104	488	
				77 333	43 294	1 601			822

Note 23. – Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs aux cinq dernières années

en K€	2007	2008	2009	2010	2011
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 900	8 772	8 772	8 772	8 772
Nombre d'actions ordinaires existantes	556 250	548 250	548 250	548 250	548 250
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0			
- par exercice de droits de souscription	0	0			
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 580	2 643	2 404	1 840	1 936
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 440	-15 704	4 792	2 098	-1 400
Impôts sur les bénéfices	709	41	307	0	-182
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 788	-2 023	-9 219	1 506	1 181
Résultat distribué	1 252	1 234	0	0	2 056
Résultats par action (€)					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions (€)	14,65	-28,57	9,30	3,83	-2,89
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions (€)	3,21	-3,69	-16,81	2,75	2,15
Dividende attribué à chaque action (€)	2,25	2,25	0,00	0,00	3,75
Personnel					
Effectif moyen des salariés	9,5	7,86	7,33	8	7
Montant de la masse salariale	761	933	941	995	1 173
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	373	408	435	400	501
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société NSC GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- La note II c-b) « Produits et charges opérationnels non courants », située après le compte de résultat consolidé, détaille les opérations concourant à la formation de ce poste.
- La note II c-c) « Résultat net des activités abandonnées » ainsi que la note 3 « Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés expose l'incidence de la cession du pôle d'activité NONWOVEN.

- La note 1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés expose l'incidence des nouvelles normes d'application obligatoire.
- La note 8 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés expose l'évolution sur l'exercice des hypothèses retenues pour réaliser le test de dépréciation et l'incidence sur les comptes consolidés de l'exercice clos.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations significatives : écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2011 s'établit à 2.348 K€, font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 1 « Principes comptables » (7^{ème} paragraphe, section c) de l'annexe.

Par ailleurs, comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 8 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés expose l'impact des changements d'estimations intervenus dans le cadre de l'établissement de ces comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies pour l'entité concernée et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Autres estimations significatives

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Présentation d'ensemble des comptes consolidés:

La note II a « Compte de résultat consolidé » expose le retraitement de l'information comparative des exercices 2009 et 2010 consécutivement à la cession du pôle d'activité NONWOVEN.

La note II c-c) « Résultat net des activités abandonnées » et la note 3 « Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés présentent les incidences sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de la cession du pôle d'activité NONWOVEN.

Nos travaux ont consisté à examiner le correct traitement comptable de cette opération et le caractère approprié de l'information fournie à ce titre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NSC GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes de l'annexe intitulées « Note 2 - Analyse des résultats », « Note 5 – Titres de participation » et « Note 6 – Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières », qui exposent l'incidence sur les comptes de l'exercice écoulé de la cession des titres de la société ASSELIN – THIBEAU ;
- la note de l'annexe intitulée « Note 5 – Titres de participations » qui précise les hypothèses nouvelles retenues pour la détermination de la valeur d'inventaire des titres de la société PAKEA et les conséquences sur les comptes de l'exercice écoulé.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables – 2. Titres de participation », « Note 3 – Mouvements des dépréciations sur immobilisations financières », « Note 5 – Titres de participations » et « Note 22 – Renseignements concernant les filiales et participations » exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations et les données chiffrées y afférentes.

Notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société nous conduit à préciser que ces méthodes sont motivées par une approche en valeur d'utilité.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

- Les notes de l'annexe intitulées « Note 2 -Analyse des résultats », « Note 5 – Titres de participation », « Note 6 – Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières » et « Note 19 – Engagements hors bilan » exposent l'incidence sur les comptes de l'exercice écoulé de la cession des titres de la société ASSELIN - THIBEAU.

Nos travaux ont consisté à examiner le correct traitement comptable et la présentation d'ensemble de cette opération dans les comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

NSC Groupe

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 27 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société NSC GROUPE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 27 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Article 222-8 du Règlement général de l'AMF)

	STE FIDUCIAIRE DE REVISION				MAZARS			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
AUDIT								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement	58 000	59 422	55 %	61 %	58 000	59 527	85 %	50 %
	47 400	38 670	44 %	39 %	10 000	58 566	15 %	50 %
Autres diligences de prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement					25 000			
					23 000			
Sous-total	105 400	98 092	100 %	100 %	116 000	118 093	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Sous-total	0	0			0	0		
TOTAL	105 400	98 092	100 %	100 %	116 000	118 093	100 %	100 %

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale NSC Groupe

Siège social 170, rue de la République - 68500 Guebwiller

Siège administratif 170, rue de la République - 68500 Guebwiller

Forme juridique de la société

Société anonyme à Conseil d'administration.

Date de constitution et durée

La société a été constituée en 1810. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues par la loi et par les statuts, sa vie prendra fin le 23 mars 2023.

Objet social

La société a pour objet :

- La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, et la gestion de ces participations.
- Toutes prestations de services et d'études techniques, dans les domaines industriel, financier, commercial et administratif, accessoirement l'achat et la vente de tous biens et produits nécessaires à ces activités.
- L'exploitation directe ou indirecte de brevets, licences, marques et droits assimilés.
- L'achat, la construction, la prise à bail de tous immeubles, bâtis et non bâtis, leur mise en valeur et exploitation par tous moyens.
- La société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède, ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de société et groupement nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location gérance de tous biens et autres droits.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Registre du Commerce - SIRET - Code APE

Registre du Commerce : Colmar B 915 420 491

Numéro SIRET : 915 420 491 00010

Code APE : 7010 Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à NSC Groupe peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social de NSC Groupe commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures, et des sommes portées en réserve, en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale prélève successivement :

1. une somme suffisante pour servir aux actionnaires un intérêt égal à 5 % du montant libéré et non amorti de leurs actions. Si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires ne pourront le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Dans ce cas, l'Assemblée générale pourra décider de servir un intérêt inférieur.
2. les sommes destinées à la constitution et à l'alimentation de toutes réserves et provisions ou fonds de prévoyance d'une nature quelconque ou encore à un report à nouveau. Le solde éventuel est réparti aux actionnaires au titre d'un superdividende égal pour chaque action.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale, sont fixées par elle, ou à défaut par le Conseil d'administration. Toutefois, cette mise en paiement doit avoir lieu dans le délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai accordée par décision de justice.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves et provisions dont elle a la disposition, soit pour compléter le dividende statutaire, soit à titre exceptionnel, en indiquant expressément le ou les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions émises par la société, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

ASSEMBLEES GENERALES

Mode de convocation

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration.

A défaut de convocation par le Conseil d'administration, les Assemblées générales peuvent être également convoquées :

1. Par le ou les Commissaires aux comptes dans les conditions prévues à l'article 24 des statuts.
2. Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social.
3. Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société.

Les réunions ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué par l'avis de convocation.

Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, les convocations aux Assemblées générales sont faites, quinze jours au moins avant l'Assemblée, par envoi aux frais de la société, à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives inscrites en compte, d'une convocation par lettre simple. Les actionnaires titulaires d'actions au porteur sont convoqués selon les modalités fixées par la loi. Le délai ci-dessus est ramené à six jours en cas de deuxième convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer valablement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes et l'avis de convocation doit rappeler la date de la première Assemblée. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire prorogée sur deuxième convocation, dans les conditions prévues par cet article.

Conditions d'admission

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Toutefois, le droit pour l'actionnaire de participer à l'Assemblée est subordonné à son inscription sur le registre des actionnaires au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée, sauf si le Conseil d'administration a réduit ou supprimé ce délai.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Toutefois, les mineurs ou interdits seront valablement représentés par leur tuteur, les sociétés et établissements publics par leur représentant légal ou par tout mandataire spécialement habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que le tuteur, le représentant légal ou le mandataire soit personnellement actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, au plus tard quatre jours avant la réunion de l'Assemblée générale, sauf la faculté pour le Conseil d'administration d'accepter que les dépôts soient faits en dehors de cette limite.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale, peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires), le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital que représente chaque action, et chacune d'elles donne droit à une voix au moins, sauf limitation édictée par les dispositions légales.

Un droit de vote double est attribué, à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Le point de départ de ce délai de quatre ans correspond à la date d'inscription dans les comptes établis dans la société, au nom de chaque propriétaire.

Toutefois, le droit de vote double est attribué dès leur émission, aux actions nominatives représentant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, et attribuées à un actionnaire du chef d'actions anciennes lui conférant ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote supplémentaire attribué en application de l'alinéa précédent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus au dit alinéa.

Le droit de vote double visé ci-dessus ne pourra être supprimé par une Assemblée générale extraordinaire qu'après avoir requis l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit. Cette Assemblée statuera dans les mêmes conditions qu'une Assemblée générale extraordinaire, sauf convention contraire notifiée par les intéressés à la société suivant lettre recommandée avec avis de réception.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires, sauf convention contraire notifiée par les intéressés à la société suivant lettre recommandée avec avis de réception.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

La société ne peut valablement voter avec les actions achetées par elle dans les conditions prévues par la loi ; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Forme des actions. Connaissance de l'actionnariat

Les actions revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire sauf l'effet des dispositions légales contraires.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

En complément des dispositions légales, tout actionnaire venant à détenir ou à cesser de détenir un nombre d'actions représentant plus de 2 % des droits de vote doit informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception et dans le délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte ou cesse de l'être, du nombre total d'actions qu'il possède.

En cas de non-respect de l'obligation d'information mentionnée ci-dessus et si la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, le défaut de déclaration entraînera l'application des sanctions prévues par la loi.

Identification des actionnaires

La société se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre deux des statuts). L'Assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires.

Si l'augmentation est réalisée par apports en numéraire avec élévation du nominal des actions, il faut le consentement unanime des actionnaires.

L'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à dater de l'autorisation qui lui a été donnée.

MONTANT DU CAPITAL LIBERE, NOMBRE ET CATEGORIES D' ACTIONS

Le titre a été admis à la Bourse de Paris le 23 décembre 1981 au hors cote spécial, puis transféré au Second Marché lors de sa création. L'exercice 1997 a été marqué par une offre publique de rachat d'actions. L'opération a porté sur 170 675 titres.

Au 31 décembre 1998, le capital social entièrement libéré est de 60 millions de francs divisé en 600 000 actions de 100 francs, toutes de même catégorie.

Au Conseil du 8 janvier 1999, le capital a été fixé à 9 600 000 €, divisé en 600 000 actions de 16 €, par intégration de réserves de 2 971 872 francs.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2002 a procédé à l'annulation de 30 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2005 a procédé à l'annulation de 13 750 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008 a procédé à l'annulation de 8 000 actions par voie de réduction du capital social.

Plan d'option

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 juin 1998 a autorisé un plan d'option par rachat et/ou souscription au bénéfice de 7 000 titres.

Le plan a été mis en œuvre le 28 juin 1999.

L'option portait encore sur 5 835 titres lorsque le plan a échu le 27 juin 2007 inclus.

Ces titres ont été annulés par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2008.

Évolution du capital

Les chiffres figurant dans les colonnes "Capital", "Primes" et "Nombre d'actions" représentent des variations à l'exception de ceux, libellés en bleu, qui correspondent à la situation du capital aux dates indiquées.

Nature des opérations	Date	Capital	Primes(*)	Nombre d'actions	Nominal de l'action
	14.05.1979	51 700 KF	-	94 000	550 F
Incorporation de réserves	17.05.1982	4 700 KF	-	-	600 F
Division de l'action	01.10.1985	-	-	470 000	100 F
Incorporation de réserves	14.06.1986	5 640 KF	-	56 400	100 F
Incorporation de réserves	01.09.1988	6 204 KF	-	62 040	100 F
Levée d'option de souscription d'actions	31.12.1988	19 KF	163	187	100 F
Levée d'option de souscription d'actions	31.12.1989	17 KF	144	165	100 F
Incorporation de réserves	15.09.1990	6 828 KF	-	68 279	100 F
Levée d'option de souscription d'actions	31.12.1990	39 KF	337	387	100 F
Augmentation de capital	01.07.1996	39 590 KF	327 938	395 903	100 F
Réduction de capital	01.07.1996	(37 669 KF)	(311 330)	(376 686)	100 F
Offre publique de rachat	16.07.1997	(17 068 KF)	(17 252)	(170 675)	100 F
	31.12.1998	60 000 KF	0	600 000	100 F
Conversion en euros avec incorporation de réserves	08.01.1999	9 600 000 €	0	600 000	16 €
Annulation de titres	17.05.2002	(480 000 €)	-	(30 000)	16 €
	31.12.2002	9 120 000 €	-	570 000	16 €
Annulation de titres	11.07.2005	(220 000 €)	-	(13 750)	16 €
	31.12.2005	8 900 000 €	-	556 250	16 €
Annulation de titres	06.06.2008	(128 000 €)	-	(8 000)	16 €
	31.12.2008	8 772 000 €	-	548 250	16 €

(*) primes : les montants correspondent aux mouvements sur les primes d'émission, d'apports ou de fusions, liées aux opérations de capital.

**CAPITAL AUTORISE NON EMIS OU
ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Titres non représentatifs de capital

NSC Groupe n'a pas émis de parts de fondateur ou de certificats de droits de vote.

Obligations

NSC Groupe n'a pas émis d'obligations.

Intégration fiscale

La société NSC Groupe s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1er janvier 1997 et pour une durée de cinq exercices. L'option reconduite pour une période de cinq exercices à compter du 1er janvier 2002, a été reconduite pour une nouvelle période de cinq exercices à compter du 1er janvier 2007.

L'intégration fiscale concerne les sociétés françaises, à l'exception des sociétés Euroschor détenue à 50% et de sa filiale française N. Schlumberger. Ces 2 sociétés forment par ailleurs un groupe d'intégration distinct dont la société mère est Euroschor.

HISTORIQUE

- 1810 Création de la société.
- 1969 • Acquisition de la société Thibeu, constructeur de cartes.
• Acquisition de la filiale anglaise de Thibeu.
- 1973 Création de la filiale italienne.
- 1979 Création de la filiale américaine.
- 1981 Introduction au hors cote spécial à la Bourse de Paris.
- 1983 Transfert automatique du titre de la société du hors cote vers le Second Marché.
- 1986 Acquisition de la société FIP, holding de la société Asselin, constructeur d'étales-nappeurs et de la société Same, société d'applications mécaniques, électriques et électroniques.
- 1996 • Apport partiel d'actif de l'ensemble de l'activité industrielle à la société N. Schlumberger & Cie, la société faîtière optant pour la dénomination NSC Groupe.
- 1997 • Fusion-absorption de la société FIP.
• Création de la filiale Wuxi NSC Hongyuan.
- 1999 Acquisition de 99,84 % des titres de la société Monomatic en date du 20 décembre 1999.
- 2000 • Acquisition de 74,50 % des titres de la société Pack'Industrie.
- 2002 • Création de la filiale Monomatic Italia, filiale de la société française Monomatic.
- 2004 • Acquisition de la part minoritaire de 30 % dans J.V. de Wuxi qui a pris le nom de Wuxi NSC Machinery Co. Ltd.
- 2005 • Succession d'apports partiels d'actifs donnant naissance aux activités actuelles N.Schlumberger (textile et environnement), Sant'Andrea Novara (environnement), Fonderie Schlumberger (fonderie, usinage de pièces en fonte), NSC Florival (gestion du patrimoine immobilier).
• Regroupement de N.Schlumberger avec la filiale Finlande du groupe italien Orlandi au travers de la société Euroschor détenue à parité.
• Création de la société Fréaco SARL.
• Acquisition de 66 % des titres de la société Spack System.
• Fusion-absorption de la société Asselin par la société Thibeu, l'ensemble ainsi constitué prenant la dénomination Asselin-Thibeu.
- 2007 • Prise en location gérance de Same par Asselin-Thibeu.
- 2008 • Fusion de Spack System et de Pack' Industrie sous la nouvelle dénomination Pakea.
• Fusion-absorption de Same par Asselin-Thibeu.
• Rachat des titres de Fonderie Schlumberger par Fréaco.
- 2010 • Création de NSC Environnement
- 2011 • Cession des sociétés Asselin-Thibeu et Wuxi NSC Machinery au groupe Andritz

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Établi en application de l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Liste des informations publiées du 1^{er} janvier 2011 au 30 avril 2012.

1. Informations financières obligatoires parues dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

Dates	Titre
20.04.2011	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire et à l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2011
23.04.2012	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 24 mai 2012

2. Informations publiées dans un journal d'annonces légales

« L'Alsace »

Dates	Titre
06.05.2011	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2010

« Les Petites Affiches du Haut Rhin »

Dates	Titre
05.06.2011	Droits de vote au jour de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2010

3. Informations réglementaires publiées sur le site de l'AMF, le site www.lesechos-comfi.fr

Dates	Titre
18.01.2011	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote – janvier 2011
07.03.2011	Déclaration mensuelle d'actions et de droits de vote – février 2011
01.04.2011	Communiqué à l'issue du Conseil d'administration relatif aux comptes consolidés 2010
21.04.2011	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2011
26.04.2011	
29.04.2011	Note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions propres qui sera soumis à l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2011
30.04.2011	Rapport financier annuel 2010
30.04.2011	Document d'information annuel
02.05.2011	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
03.05.2011	Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2011
13.05.2011	Chiffres d'affaires consolidés du 1 ^{er} trimestre 2011
27.05.2011	Assemblée Générale mixte du 26 Mai 2011
27.05.2011	Rapport annuel sur l'exercice 2010
01.07.2011	Déclaration mensuelle d'activité
05.08.2011	Entrée en négociations avec le Groupe Andritz de la cession du pôle non-tissé
29.08.2011	Rapport financier semestriel
20.09.2011	Cession du pôle non-tissé
18.11.2011	Cession du pôle non-tissé
23.11.2011	Chiffres d'affaires consolidés du 3 ^{ème} trimestre 2011
02.04.2011	Communiqué à l'issue du Conseil d'Administration relatifs aux comptes consolidés 2011
26 .04.2012	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 24 mai 2012
30.04.2012	Rapport financier annuel 2011
30.04.2012	Montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes chargés de contrôler les comptes de NSC Groupe
30.04.2012	Document d'information annuel